

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente
 M. YVES G. ARCHAMBAULT, commissaire
 Mme JOCELYNE BEAUDET, commissaire

**PROJET DE POLITIQUE DU PATRIMOINE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 7 février 2005, 19 h
Office de consultation de Montréal
1550, Metcalfe, 14 ième étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

5	MOT DE LA PRÉSIDENTE	2
	<u>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :</u>	
	ORDRE DES ARCHITECTES	2
10	RÉSEAU-HISTOIRE DES DIPLÔMÉS DE L'UQAM	21
	L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC	38
	LES AMIS DE LA MONTAGNE	47
	CONSEIL DES MONUMENTS ET DES SITES.....	62

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

15

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette assemblée de consultation au cours de laquelle nous entendrons vos commentaires et opinions sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

20

Je vous signale que l'horaire de présentation des mémoires et des opinions a été remanié afin d'éviter que les gens n'aient pas à attendre avant de faire leur présentation. Nous nous excusons auprès de tous les citoyens qui ont eu à subir quelque inconvénient à ce sujet au cours des séances de lundi et de mardi derniers.

25

Mon nom est Catherine Chauvin, je suis commissaire à temps plein à l'Office de Montréal et je suis accompagnée de madame Jocelyne Beudet ainsi que de monsieur Yves Archambault, tous deux commissaires additionnels à l'Office. L'équipe de la commission comprend également madame Michèle Bertrand, analyste principale, ainsi que messieurs Rémi Manesse et Sylvain Provost.

30

L'assemblée d'aujourd'hui est enregistrée, c'est madame Philibert qui en est la sténotypiste et monsieur Pinet s'occupe de la sonorisation. L'enregistrement de la séance et sa transcription écrite sera mise à la disposition du public sur le site internet de l'Office.

35

Nous allons maintenant recevoir les personnes qui se sont inscrites à l'avance. S'il y a des gens qui désirent s'inscrire et qui ne l'ont pas déjà fait, vous pouvez le faire à l'entrée de la salle à la table d'accueil.

40

J'invite donc messieurs Beaupré et Corriveau de l'Ordre des architectes du Québec. Bonsoir, Messieurs, bienvenue.

M. PIERRE BEAUPRÉ :

45

Bonsoir. Alors, je préside l'Ordre des architectes et Pierre Corriveau est membre du bureau de l'Ordre des architectes, c'est-à-dire un des administrateurs de l'Ordre, et il s'est montré particulièrement intéressé à cette question du patrimoine sur un point particulier qu'il développera peut-être tout à l'heure de façon plus pointue.

50

L'Ordre des architectes, vous le savez, c'est un ordre professionnel qui a été créé en 1974 et qui regroupe 2 500 architectes et sa principale fonction est d'assurer la protection du public en régissant l'exercice de la profession d'architecte au Québec.

55

L'Ordre, dans le cadre de cette mission principale, veut aussi favoriser la promotion de l'architecture, la promotion de la qualité de l'environnement au Québec et à ce titre intervient dans les débats qui vont au-delà de la stricte régie de la conduite de ses membres.

60 Donc, nous avons pris connaissance du dossier qui a été préparé, de la politique du patrimoine qui a été préparée par la Ville de Montréal et nous avons quelques remarques sur l'ensemble de ce document. Nos remarques se divisent en 3 points, comme d'ailleurs la présentation de la Ville de Montréal : un commentaire sur la Ville, responsable d'un système d'organisation de l'action patrimoniale ; commentaire sur la Ville, propriétaire d'une partie du patrimoine bâti de Montréal, et un commentaire sur la Ville, gestionnaire.

65 Pour ce qui est de la Ville responsable, tout d'abord les architectes du Québec réagissent évidemment positivement à l'énoncé de la politique du patrimoine. Ils y perçoivent une vision plutôt très large et très englobante de la notion de patrimoine, une vision qui tente d'intégrer les réflexions les plus actuelles sur le sujet.

70 Évidemment devant une vision aussi large et aussi englobante, l'Ordre des architectes qui regroupe des architectes, donc, des gens intéressés à l'acte de bâtir et à l'acte de conserver le bâti, les architectes évidemment mettent certaines priorités en fonction de la nature de leurs activités, de leurs intérêts et nos priorités évidemment sont à l'égard du patrimoine bâti. Non pas qu'on veuille écarter toutes les autres formes de patrimoine qui ont été évoquées dans le document qui a été préparé par la Ville, mais nous croyons quand même que le patrimoine bâti doit demeurer au centre de la démarche d'une ville qui en constitue la matière première. Il en est indissociable et sa perte, lorsqu'elle advient, la perte des éléments du patrimoine, est irréversible. C'est la forme de la ville qui est alors affectée et ce sont ses manifestations les plus tangibles et les plus accessibles de son histoire qui disparaissent.

80 Si on pense au patrimoine mobilier, qui est aussi évoqué dans la politique du patrimoine, il est évidemment de nature ou par essence non assujéti à son emplacement, donc, moins susceptible d'être géré par une ville. Le patrimoine immatériel rejoint d'une certaine façon le domaine de la culture et sa conservation dépasse les enjeux immédiats à notre avis d'une politique municipale du patrimoine... enfin, dépasse... la politique doit peut-être le rejoindre, mais ça nous semble un point d'intérêt qui nous apparaît moins immédiat que la conservation du patrimoine bâti auquel évidemment, par déformation professionnelle, nous sommes particulièrement intéressés.

90 Donc, sans négliger les autres formes du patrimoine montréalais, l'OAQ estime donc que la priorité doit être accordée au patrimoine bâti. La politique du patrimoine identifie quatre champs prioritaires du patrimoine. L'OAQ convient de ces priorités tout en soulignant l'urgence particulière d'une intervention concertée sur le patrimoine religieux, celui des églises, mais aussi celui des grandes propriétés des communautés, notamment celui des communautés qui entourent le Mont-Royal et qui sont sujettes à des pressions assez considérables et assez immédiates aussi.

95 À ce sujet, il faut certes compléter certains inventaires et s'assurer d'un partenariat avec les propriétaires. La Ville doit cependant élaborer une méthodologie qui permette d'intégrer et d'actualiser les inventaires de façon à constituer graduellement par agrégation la mémoire des lieux inventoriés.

100 Ce qu'on note souvent dans les inventaires qui ont été commandés et réalisés pour et par la Ville, c'est que d'un inventaire à l'autre, on ne sait pas s'il y a vraiment une progression ou si...

enfin, ce qu'on ne sent peut-être pas, c'est une méthode qui permettrait d'intégrer les connaissances et les additionner d'un inventaire à l'autre plutôt que de passer d'un inventaire à l'autre sans progrès dans la connaissance profonde des éléments essentiels du patrimoine.

105 L'OAQ veut par ailleurs souligner les références plutôt timides du document à l'égard du patrimoine moderne. Je pense que mon collègue Pierre Corriveau a souligné ce point-là de façon particulière dans son intervention, entre nous. Je le laisserai peut-être élaborer un petit peu là-dessus, enfin, sur un sujet particulier qui suscite notre inquiétude et notre questionnement aujourd'hui.

110

M. PIERRE CORRIVEAU :

115 Il est clair que quand on parle de patrimoine moderne, on va un peu à l'encontre d'une adéquation naturelle qui est patrimoine n'égale pas moderne et quand on lit - je m'excuse, je ne suis pas préparé comme... je ne pensais pas le prendre tout de suite - mais quand on lit le document en soi, on se rend compte qu'il y a peu d'efforts qui sont faits pour remettre les pendules à l'heure. À chaque fois qu'on lit le texte, on le lit et le mot *patrimoine* revient toujours comme étant le patrimoine historique, quoique certains efforts soient faits pour dire *mais il y a aussi... mais il y a aussi...* à quelques endroits, ça revient, disons à toutes les 20 pages, le document fait 120 80 pages, donc, ça doit être 4 fois à peu près qu'on parle de patrimoine moderne.

125 On s'inquiète, nous, à la lecture de ce document du fait qu'on n'y intègre pas suffisamment cette notion de modernité. On en parle quand on dit qu'il faut aujourd'hui construire le patrimoine de demain, c'est très très clair ; on en parle quand on dit qu'on doit préserver le patrimoine, mais à partir du moment où l'équation mathématique exclut la modernité du patrimoine, il y a une zone grise qui est... on va prendre l'exemple éloquent de la Place Ville-Marie où il n'y a aucune chose qui protège ce bâtiment actuellement de toute modification qu'on voudrait y faire ou à tout le moins qui empêcherait que, par exemple le 5, Place Ville-Marie, qui est un élément très contesté actuellement, soit complètement transformé de la tête au pied par un nouveau parement qui en 130 changerait complètement la nature.

135 Compte tenu du fait que le document dans son ensemble fait très peu état de la modernité et donc du patrimoine moderne, on pense qu'il y a danger par rapport à des éléments comme ça où l'intégration de la modernité ne serait pas perçue à la lecture du document. On pense qu'il y a un besoin très très grand d'intégrer une explication très très claire, nommément dire à plusieurs reprises : Mais n'oubliez pas aussi que le patrimoine moderne existe et que les années 60 sont très importantes.

140 Je suis né en 60 et j'ai l'impression que 60, c'est le centre du monde et quand je vois que des bâtiments de cette importance comme la Place Ville-Marie peuvent être complètement transformés, ils l'ont déjà été, l'esplanade est foutue en quelque sorte, il y a eu plusieurs altérations au bâtiment déjà, il reste encore que l'essence même de ce bâtiment est encore intègre. Si rien ne la protège, il sera perdu.

145 Je prends la Place Ville-Marie parce que pour l'instant, c'est un exemple très très présent
chez nous. Mais il y a plein d'exemples dont on parle quand on parle de patrimoine moderne et
qui ne sont pas protégés qui, dans le sens de ce document, à notre avis ne le seront que trop peu.

150 On a fait de la ... comment on dit ça... négative... j'ai oublié le terme, pour les salaires,
l'égalité des salaires chez la femme auprès des hommes... discrimination positive – merci - et je
pense qu'on doit faire de la discrimination positive à tout le moins pour le patrimoine moderne
versus le patrimoine historique. C'est un peu le point que j'aurais voulu rajouter.

M. PIERRE BEAUPRÉ :

155 Donc, ce point vient souligner peut-être une... je ne dirais pas une faiblesse, mais une
certaine timidité de la politique par opposition au premier point qu'on soulevait où, je pense, la
politique a quand même assez bien identifié les grands enjeux qui touchent le patrimoine religieux
que tout le monde reconnaît.

160 Par ailleurs, on souhaiterait aussi souligner les difficultés spécifiques que peuvent
rencontrer les propriétaires d'immeubles commerciaux qui ont souvent à mettre en œuvre des
projets avec des échéances très courtes et qui ne reçoivent pas toujours l'encouragement de la
Ville pour réaliser les interventions souhaitables sur le plan du patrimoine.

165 Des mesures incitatives existent un peu partout... pas partout, à certains endroits,
allègement divers de charges fiscales, mais on ne retrouve pas d'évocation de telles mesures
dans la politique telle qu'elle nous est présentée. Je pense que les propriétaires d'immeubles
commerciaux, et certains collègues avec qui on a discuté du document préparé par la Ville l'ont fait
170 valoir, eux qui sont plus particulièrement liés à des projets de mise en œuvre ou de restauration,
de rénovation d'immeubles commerciaux, notent qu'il leur est parfois difficile de travailler dans un
tel contexte compte tenu des urgences, compte tenu des impératifs économiques souvent plus
immédiats qui affectent ces projets.

175 En tant que gestionnaire, en tant que responsable de la politique plutôt, l'OAQ accueille
avec satisfaction une recommandation particulière qui touche les architectes qui est la
recommandation d'implanter un processus d'encadrement des études patrimoniales en s'assurant
que celles-ci soient réalisées en toute indépendance par les experts qualifiés.

180 Je crois que ceci est une évolution par rapport à la politique actuelle où le promoteur d'un projet qui
affecte un élément du patrimoine est lui-même responsable de la production de l'étude qui justifie
son attitude vis-à-vis tel et tel élément du patrimoine. Je pense que le fait de pouvoir permettre
aux spécialistes architectes ou spécialistes du patrimoine de travailler en toute indépendance à
partir d'une commande publique rendrait probablement plus crédibles et plus efficaces les études
185 qui seront faites pour attribuer à certains éléments une valeur patrimoniale qui permettra son
utilisation, sa conservation, ou permettra parfois la disparition de cet élément si de toute évidence il
n'y a pas d'intérêt.

190 La Ville propriétaire. La Ville affirme sa volonté d'agir en propriétaire exemplaire et on ne
peut qu'agréer à cette position. D'ailleurs, dans plusieurs cas, la Ville a manifesté son intérêt pour
les bâtiments dont elle est propriétaire, sa détermination à les restaurer convenablement,
correctement, même avec beaucoup de soin. Ce qui a entouré le travail qui s'est fait autour de
l'hôtel de ville par exemple et autour de plusieurs bâtiments propriétés de la Ville témoigne plutôt
de l'intérêt de la Ville pour la plupart de ses biens.

195 On estime cependant qu'avec l'élargissement de la Ville à l'ensemble de l'île, tout au
moins une partie de l'ensemble de l'île, l'ensemble des propriétés municipales, autant celles des
nouveaux arrondissements que celles de la ville centrale devraient être clairement inventoriées et
que toute intervention sur ces propriétés doit faire l'avis d'un conseil compétent dans ce domaine.

200 Il nous semble aussi utile que la Ville arrime sa notion de conservation du patrimoine bâti à
la notion de développement durable et qu'elle ait à ce sujet des politiques cohérentes.
Évidemment la protection du patrimoine, c'est en soi un élément de développement durable et il y
a donc un certain arrimage entre les deux politiques.

205 On nous a aussi suggéré de porter à l'attention de l'Office de consultation l'importance qu'il
y a à ce que la Ville lorsqu'elle intervient s'assure de la compétence de l'ensemble des
intervenants, que ce soit au niveau de la conception des interventions ou encore à leur mise en
valeur. Il est difficile actuellement de discuter des moyens exacts d'assurer cette compétence,
210 mais à cet égard, le mécanisme actuel du choix des professionnels, notamment celui d'architectes,
qui privilégie en général le *moins 10 ans* ne correspond pas à un tel souci d'assurer la compétence
des intervenants.

215 Par ailleurs, la Ville est propriétaire, mais elle est aussi locataire de plusieurs immeubles et
il serait important que la Ville fasse des choix lorsqu'elle choisit d'être locataire d'un immeuble, des
choix qui privilégient l'occupation d'immeubles qui ont une valeur architecturale et patrimoniale et
qu'elle encourage ainsi la qualité architecturale. On sait que la Ville loue des locaux dans des
immeubles qui n'ont pas de qualités architecturales, pour des bonnes raisons sans doute, mais
dans une politique du patrimoine, la Ville comme locataire aurait un rôle à jouer.

220 Comme gestionnaire, la Ville entend prendre les moyens nécessaires pour devenir un gestionnaire
exemplaire. Je pense que c'est une bonne... enfin, nous pensons que c'est une bonne position en
autant qu'elle permette un arrimage des politiques municipales et provinciales et qu'elle simplifie et
permette l'accélération des démarches visant l'approbation d'intervention en milieu patrimonial.

225 Assez souvent, lorsqu'on est dans la pratique du métier, on se fait dire que les exigences
au niveau patrimonial sont des exigences lourdes ; non pas qu'elles soient déraisonnables, au
contraire, mais que le processus qu'elles enclenchent lorsqu'on veut les mettre en œuvre, ce
processus-là est souvent extrêmement long et parfois on y retrouve des embûches qui retardent
230 indûment un projet qui pourrait se réaliser de façon plus harmonieuse.

235 Donc, il serait utile qu'il y ait une rationalisation pour l'ensemble de la Ville, sinon dans toute l'île, y compris dans les municipalités défusionnées, une rationalisation, une uniformisation des démarches à suivre pour l'obtention de permis dans le cas d'intervention sur des immeubles patrimoniaux.

240 L'OAQ tient aussi à souligner l'intérêt de la participation publique au débat qui entoure la conservation, la mise en valeur du patrimoine. Les comités consultatifs en urbanisme sont à cet égard des lieux de discussions privilégiées. De façon à en assurer le fonctionnement idéal, il serait utile que la Ville ait un programme de formation dirigée spécifiquement vers les membres de ces comités, qu'elle favorise les échanges de vue aussi entre chacun de ces comités. On minimiserait ainsi le risque des effets pervers de l'intérêt pour le patrimoine.

245 On peut parler ici de certains cas, et je ne parle pas de cas qui se sont passés à la Ville de Montréal, c'est relativement mieux structuré, mais il y a des cas où l'intérêt pour le patrimoine a des effets négatifs où, par exemple en quartier victorien, l'intervention patrimoniale sera bien reçue en autant qu'on intègre un élément victorien au patrimoine victorien et à ce moment-là, on a une attitude qui peut parfois nuire à des interventions de qualité qui pourraient avoir un caractère beaucoup plus contemporain. Je pense que ceci relève de la formation des gens qui ont à administrer ou qui ont à gérer les CCU, et une formation peut parfois être utile.

250

255 L'OAQ tient à rappeler que la Ville, sous la base d'autres commentaires, l'OAQ tient à rappeler à la Ville que l'Ordre des architectes regroupe des partenaires essentiels à la conservation, à la mise en valeur du patrimoine bâti et que la Ville peut susciter la collaboration des architectes à toutes les étapes de la mise en œuvre de la politique. À cet égard, il nous a semblé que l'énoncé politique demeure étrangement muet. Le mot *architecte* y est assez peu mentionné sinon... je pense qu'on ne l'a presque pas vu dans le texte. On demeure quand même et on vous le dit : on offre notre collaboration comme architecte, comme représentant de 2700 architectes dont une bonne partie, plus de la moitié, œuvrent dans la métropole.

260

265 À ce titre-là, l'OAQ accueille favorablement la position de partenariat avec la Ville dans le domaine de la promotion de pratiques responsables en patrimoine et souhaite donc que des discussions s'engagent à ce sujet. L'OAQ offre en outre sa collaboration à la Ville pour définir avec plus de précision certains aspects de sa politique, notamment sur les points suivants : La notion de réseau de patrimoine comme véhicule d'échange entre les praticiens confrontés à des problèmes d'intervention souvent délicats, la définition du contenu des études patrimoniales et la qualification des intervenants.

270 Enfin, l'OAQ souhaite que la Ville se donne les moyens évidemment d'une mise en œuvre de cette politique. Les moyens sont évoqués de façon assez... enfin, de façon peut-être assez générale et peu précise dans le document, mais je pense que... évidemment, c'est une deuxième étape, mais essentielle.

275 On vous remercie de votre écoute, on demeure à votre disposition pour discuter de certains points qu'on a pu soulever.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

280 C'est nous qui vous remercions. Oui, certainement nous aimerions profiter de votre présence ici ce soir pour vous poser quelques questions. Je débiterais peut-être en vous demandant, vous avez mentionné 2700 architectes membres de l'Ordre dont plus de la moitié qui œuvrent dans le Grand Montréal. Est-ce que vous savez dans quelle proportion les architectes sont... je vais utiliser *spécialisés*, mais ce n'est peut-être pas le bon terme, en patrimoine ?

285 **M. PIERRE BEAUPRÉ :**

Il n'y a pas de définition de la spécialisation en patrimoine. La plupart des architectes qui y travaillent actuellement sont formés sur le tas ou sont formés... il y a depuis quelques années des formations spécifiques en restauration, rénovation, qui se donnent dans les universités, il y a donc 290 quelques architectes, en général plus jeunes, qui ont une formation spécifique dans ce domaine-là. La plupart des architectes qui œuvrent dans le domaine du patrimoine l'ont fait à leurs dépens peut-être au départ, peut-être aux dépens de leurs clients, je ne sais pas, j'espère que ce n'est pas aux dépens du patrimoine, je ne crois pas nécessairement, mais il n'y a pas de définition stricte de... enfin, les architectes pour l'instant n'ont pas de définition de spécialisation.

295 À chaque année jusqu'à il y a quelques années, ou il y a 2 ans je pense, on demandait aux architectes de définir les champs d'intérêt ou ce à quoi ils étaient intéressés à travailler et bon, évidemment, comme on le disait, j'en discutais tout à l'heure avec mon collègue, les petites firmes sont prêtes à travailler à tout, puis les très grandes firmes qui ont des domaines ou des champs de 300 pratique qui sont plus définis vont répondre à cette question-là en disant : Nous, on est spécialiste en hôpitaux, en gestion...

Alors, il est très difficile d'établir clairement qui sont les architectes spécialisés en 305 patrimoine. On peut cependant dire que pour les architectes, la commande d'intervention en milieu bâti représente plus de la moitié de la commande générale et...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

310 Donc sur du milieu déjà construit ?

M. PIERRE BEAUPRÉ :

Oui. Et de cette commande-là, il y en a une bonne partie qui touche ce qui est convenu 315 d'appeler le patrimoine ; il y a probablement une bonne partie aussi qui touche du bâtiment qu'on ne qualifierait pas de patrimonial, mais là encore, comme le faisait valoir monsieur Corriveau, il y a une définition ou il y a une ligne qui est parfois difficile à établir entre ce qui est le patrimoine et ce qui est la... comme on parlait de la Place Ville-Marie comme d'un élément patrimonial, donc, d'un bâtiment relativement récent qui a acquis un statut patrimonial par sa grande valeur symbolique au centre de Montréal.

320

Donc, une bonne partie du travail des architectes se fait sur le milieu bâti. Je ne peux pas répondre précisément à votre question.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

325

Non, vous avez quand même dit que plus de 50% du travail de l'architecte de façon général qui porte sur du bâti existant. C'est une très bonne indication.

330

Avant d'entrer dans le cœur de votre mémoire, ce que je suis sûre que mes collègues vont vouloir faire avec moi, j'aimerais vous poser la question suivante. Nous avons reçu cet après-midi les représentants du Conseil des métiers d'art du Québec et dans le domaine patrimonial, le respect de la qualité de l'œuvre artistique revêt une importance particulière et une partie de leurs remarques concernaient le lien entre l'architecte et l'artisan ; est-ce que vous avez des commentaires à partager avec nous à cet effet-là ?

335

Je vous lance un peu une balle comme ça sans mettre trop en contexte, mais dans le fond, de la part des représentants du Conseil, c'était une volonté de partenariat qu'on entendait et puisque 50% des interventions au moins sont sur l'existant, je me demandais comment dans le cadre des travaux que vous réalisez, et si par exemple on voulait normaliser ou harmoniser les interventions sur le patrimoine bâti, est-ce qu'on devrait le faire dans des appels d'offres, dans des cahiers de charges ? Comment est-ce qu'on pourrait se doter d'outils de façon à assurer une forme d'intervention rigoureuse ?

340

M. PIERRE BEAUPRÉ :

345

Je pense qu'un des principaux problèmes que rencontrent les artisans, c'est l'acceptation de leur présence sur les chantiers. Je ne sais pas encore si c'est résolu, je sais que les métiers de la construction sont définis de façon assez stricte par toute la réglementation qui entoure cette activité économique.

350

Les artisans ont eu beaucoup de difficulté à intervenir. Il y a eu des modifications, dont j'aurais de la difficulté à faire la synthèse ce soir, mais qui ont permis à des artisans dans des domaines précis, que ce soit dans le domaine par exemple d'éléments intégrés au bâtiment comme les patines, les faux-finis de mur, les restaurations d'œuvres d'art peintes intégrées au bâtiment, il y a des façons de procéder actuellement qui permettent à ces artisans d'intervenir.

355

Par ailleurs, l'intervention d'artisans qualifiés, il y a des façons d'y parvenir si on accepte que les appels d'offres auprès d'entrepreneurs généraux intègrent dans la définition de l'ouvrage certains ouvrages qui doivent être réalisés par certains types ou certaines catégories de personnes ou même par des personnes qui sont nommées.

360

Ça arrive parfois et ça peut être souhaitable qu'on ait... par exemple, je peux prendre un exemple qui me touche personnellement. On a eu à travailler par exemple dans la restauration

365 d'une église qui avait un caractère patrimonial - ce n'était pas à Montréal, c'était à l'extérieur de
Montréal - et où il y avait une nécessité d'encourager les talents locaux si on peut dire d'une part et
d'autre part, la nécessité de protéger la qualité des interventions. Il y avait un débat quand même
assez sérieux entre l'accessibilité de tous les menuisiers de la place versus la commande qui
pouvait être faite de façon plus précise à un ébéniste particulièrement qualifié. Et c'est un peu
pour l'instant du cas par cas. Je ne sais pas si...

370 **M. PIERRE CORRIVEAU :**

En fait, je voudrais surenchérir sur le problème que pose l'appel d'offres. La plupart des
projets le moins d'envergure sont donnés avec appel d'offres publiques, avec des
375 entrepreneurs généraux, lesquels sont choisis sur la base du plus bas soumissionnaire, ce qui a
tendance à exclure l'artisan de qualité au niveau du raffinement de la construction.

Donc, le processus même rend très difficile ce qui est totalement souhaitable et ce qui
serait souhaité par les architectes. Mais, même au niveau de la conception, de plus en plus en les
380 architectes eux-mêmes sont choisis sur une base de prix et ce qui, encore une fois, compte tenu
du fait que le nécessaire partage ou échange, partage d'informations entre l'artisan et l'architecte ,
devient impossible puisque ce partage-là n'est pas payé. À partir du moment où vous êtes
constamment mis sur une base de prix en compétition l'un par rapport à l'autre, celui qui offre une
valeur ajoutée est immédiatement éliminé parce que toute valeur ajoutée malheureusement ajoute
385 un zéro ou deux au prix. Voilà.

M. PIERRE BEAUPRÉ :

Je peux peut-être ajouter aussi que dans les... enfin, on a parlé des métiers d'art, mais les
390 métiers d'art ne sont pas tous les métiers artisanaux où il s'est développé quand même dans un
contexte où il s'est fait une assez bonne quantité de restauration au cours des dernières années. Il
y a eu une renaissance, ou tout au moins apparemment en tout cas, une certaine renaissance de
métiers traditionnels que ce soit en maçonnerie, que ce soit en toiture, en couverture ; il y a des
firmes qui ont développé une certaine expertise et ont développé aussi l'expertise de leurs
395 ouvriers. Et, bon, il y a probablement plus à faire, mais de l'entreprise même sont venus dans les
métiers, bon, prenons la maçonnerie, des métiers qui... Il s'est établi une distinction entre les
maçons qui ont une qualification pour intervenir sur des maçonnerie de pierre assez délicate et les
maçons qui ont un métier de briqueteur ou de poseur de bloc de béton. Enfin, finalement ça finit
par faire deux métiers pratiquement différents et ça finit par établir aussi des classes
400 d'entrepreneurs qui sont différents, mais qui agissent quand même dans un même cadre.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

On a entendu aussi beaucoup parler des coûts additionnels reliés à l'aménagement de
405 bâtiments patrimoniaux pour fin d'usage courant. Donc, ce qu'on entend dire au niveau du
surcoût, donc, quand on a un immeuble de type patrimonial, si on veut le *recycler*, bien que ce ne
soit pas un terme que j'aime, mais si on veut le réutiliser, il y a un coût à ça qui n'est souvent pas

partie des enveloppes budgétaires par exemple du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé, enfin de tous nos paliers de gouvernement.

410 Il y a aussi le volet de mise aux normes qui semble entraîner des coûts additionnels. Est-ce que vous avez des réflexions à partager avec nous à ce sujet-là pour assurer le maintien de notre patrimoine sans que ça nous coûte trop cher ?

M. PIERRE BEAUPRÉ :

415

Oui, et je pense que d'autres que nous l'ont déjà exposé. Je me souviens il y a quelques années, c'était lors de la politique du ministère de la Culture touchait ce problème de la restauration et touchait notamment le problème des enveloppes uniformes pour la restauration d'immeubles scolaires. La réparation ou la restauration et certains immeubles évidemment ou une école qui a été construite en 1960 où il faut refaire la toiture en bardeaux d'asphalte, c'est assez simple comme... disons qu'il y a un budget qui est assez connu, qui est assez facile à établir et qui rentre dans les normes ; un bâtiment construit en 1890 avec une toiture d'ardoise ou de cuivre, évidemment il y a des coûts associés à ça.

420

425

Je pense qu'il faut prendre en considération lorsqu'on établit des budgets, lorsqu'on établit des normes d'intervention sur des types de bâtiment, il faut réaliser évidemment que dans un type de bâtiment, il y a une certaine variété, un bâtiment scolaire n'est pas identique à travers le Québec et même pas à travers Montréal.

430

Donc, oui, ça doit être pris en considération qu'il y a des interventions qui coûtent plus chers que d'autres.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

435

La politique énonce le souhait de trouver des solutions aux problèmes de mise aux normes. Donc, le Code de la construction évolue. Quand on veut réutiliser un immeuble patrimonial ou historique, la mise aux normes pose des problèmes des temps, et, en tant qu'architecte, est-ce que vous pensez qu'à l'avenir, on réussira à trouver des solutions à cette situation complexe ?

440

M. PIERRE BEAUPRÉ :

445

Oui. Bien, il y a actuellement une évolution au niveau des codes. Le nouveau Code 2005 qui sera publié d'ici quelques mois et qui sera mis en œuvre, j'imagine, dans les mois qui suivront au Québec va énoncer des objectifs et parallèlement à l'énoncé de façons de faire *normées* si on peut dire, décrites de façon précise dans le détail pour définir les interventions nécessaires, il y aura aussi des objectifs qui permettront aux architectes, et à ce moment-là, ça devient intéressant, comme disait un collègue, le Code va devenir un art d'interprétation, c'est-à-dire qu'on aura des objectifs et on aura à définir la façon dont on peut atteindre ces objectifs par des façons différentes de ce qui est actuellement décrit de façon assez claire pour les bâtiments qui ont une configuration bien établie.

450

455 Donc, oui, je pense que cette nouvelle version du Code de construction permettra d'élargir un peu l'éventail des solutions possibles à des situations auxquelles on doit quand même s'attacher parce que, bon, le fait de respecter les exigences du Code va dans le sens de la protection des usagers des bâtiments et on ne peut pas en faire abstraction. Il y a des bâtiments patrimoniaux qui peuvent être dangereux et il y a différentes façons d'arriver à éviter ce danger-là.

 Oui, il y aura une certaine souplesse, je pense, par le nouveau Code.

460 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

 Monsieur Archambault ?

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

465

Vous avez fait état tout à l'heure de certains problèmes de compréhension ou d'interprétation qu'on pourrait retrouver dans des CCU où des gens avec la meilleure intention du monde feraient le contraire de ce qui est poursuivi.

470

Est-ce que vous impliquez par là qu'il serait souhaitable que les CCU soient réservés à des professionnels ou à tout le moins à des gens qui ont obtenu une formation quelconque ?

M. PIERRE BEAUPRÉ :

475

Je ne pense pas qu'on doive aller là. Je pense qu'il est bon qu'il y ait des professionnels au sein des CCU. Je pense que... ce dont on discutait, c'est que les CCU devraient quand même avoir des échanges entre eux d'une part et aussi disposer d'une possibilité d'informations ou de formations.

480

C'est-à-dire que les représentants du public qui ne sont pas professionnels dans le domaine de l'aménagement, je pense qu'il est important qu'ils y soient au CCU, que le CCU soit représentatif finalement de la société dans laquelle on construit, mais que ces gens-là quand même aient aussi une possibilité de s'informer.

485

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

Vous faites état d'échanges entre CCU, c'est quelque chose qui nous est connu.

M. PIERRE BEAUPRÉ :

490

Oui.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

495

Est-ce que ça impliquerait qu'il pourrait être intéressant pour le territoire d'organiser de façon un peu plus systématique ces échanges entre CCU ou à tout le moins d'instaurer peut-être à travers la politique cette idée d'un corpus commun à la disposition des différents CCU ?

M. PIERRE BEAUPRÉ :

500

Je pense que vous interprétez bien ce qu'on dit à la lumière de ce qu'on a vécu tous les deux, échanges entre les CCU à l'époque de municipalités voisines, mais je pense que c'était assez enrichissant de voir comment dans des cadres légèrement différents les mêmes organismes pouvaient se comporter, pouvaient améliorer finalement la qualité des interventions des architectes.

505

510 On doit dire que parfois les architectes ont perçu les CCU de façon négative ; dans le cadre de la consultation qu'on a faite pour élaborer ces commentaires, certains architectes nous ont fait part de leur difficulté à accepter que les CCU interviennent dans leurs projets et fassent parfois, disent-ils, de la conception architecturale à leur place. Je ne partagerais pas tout à fait ce point-là, mais il faut quand même demeurer... il faut que les CCU comprennent bien leur mission. Ils n'ont pas à tenir le crayon de l'architecte, mais à lui indiquer quelles sont les balises auxquelles tient la société qu'ils représentent là-dessus.

515 **M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

Et sur ce plan-là, en terme d'application de la politique du patrimoine, est-ce que ces règles sur l'art de tenir le crayon devraient tendre à sinon s'uniformiser, du moins tendre vers un consensus sur le territoire de l'Île ?

520 **M. PIERRE BEAUPRÉ :**

Oui, je pense que les CCU devraient se parler, devraient avoir des références communes. Évidemment chaque territoire est peut-être assez différent et je pense qu'un CCU qui intervient dans le Plateau Mont-Royal a des défis différents du CCU qui va avoir à régir les interventions à Rivière-des-Prairies. Il y a des milieux naturels là-bas à protéger, il y a une relation entre les bâtiments qui est tout à fait différente, et donc, les critères d'intervention doivent être définis en fonction du cadre et les gens qui appliquent ces critères ou qui discutent des projets qui leur sont présentés à partir de ces critères doivent avoir à la fois des bases de discussion communes et une sensibilité adaptée à chaque environnement ou à chaque arrondissement finalement.

530 **M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

D'accord.

535 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Madame Beaudet ?

540 **Mme JOCELYNE BEAUDET :**

Vous parlez dans votre mémoire d'allègements divers de charges fiscales et vous dites qu'il y a des expériences, des initiatives qui existent ailleurs ; est-ce que vous voudriez partager un peu votre expérience en nous donnant qu'est-ce que vous considérez qui fonctionnent le mieux ?

545 **M. PIERRE BEAUPRÉ :**

Je ne suis pas en mesure de le faire ce soir. C'est-à-dire que j'ai déjà travaillé... enfin, je parle personnellement, travaillé sur des études reliées à ce qui se faisait un peu partout ailleurs

550 pour alléger justement le fardeau fiscal des gens qui entreprennent des rénovations sur des
bâtiments qui ont été décrits comme patrimoniaux, classés, reconnus ou dits significatifs.

Il existe beaucoup de documentation là-dessus. Je pourrais être en mesure d'en fournir à
partir de certains ouvrages qu'on a préparés justement dans le cadre d'étude de la Ville de
555 Montréal, mais je n'ai pas de référence, enfin, je ne suis pas retourné à ces références-là
dernièrement et donc, je pourrais difficilement en parler ce soir. Mais je pourrais acheminer quand
même le fruit de certaines réflexions à l'Office de consultation pour qu'on les ajoute à notre
mémoire.

560 **Mme JOCELYNE BEAUDET :**

Oui, ce serait très apprécié, s'il vous plaît. Il y a un autre point que j'aimerais regarder
avec vous. Vous parlez de la Ville de Montréal dans sa position de locataire où elle devrait
prioriser finalement ses choix.

565 Si on regarde les immeubles vacants qui appartiennent à la Ville, de l'expérience de
l'Ordre par vos membres, quelles sont les réflexions que vous pourriez apporter sur ça si vous
travaillez à 50% dans du patrimoine bâti ou dans du bâti plutôt, est-ce qu'il y a une réflexion à faire
par rapport à la stratégie que devrait adopter la Ville dans ses immeubles inoccupés ?

570 **M. PIERRE BEAUPRÉ :**

Il y a parfois des solutions de facilité où la Ville a besoin d'espaces à bureaux et va,
j'imagine par voie de soumissions ou par voie d'appels d'offres auprès de divers fournisseurs
575 d'espaces à bureaux, va demander à des gens de lui fournir de l'espace et va choisir le *moins 10*
ans. Ce n'est pas toujours la meilleure solution.

Donc, c'est un peu dans ce sens-là qu'on intervenait où on disait que l'utilisation des
locaux mis à la disposition de la Ville par des promoteurs immobiliers parfois a des résultats...
580 c'est-à-dire que parfois des bâtiments qui n'ont pas d'intérêt patrimonial - c'est un peu négatif
comme intervention, je voudrais être plus positif - mais parfois des bâtiments qui n'ont pas d'intérêt
patrimonial se trouvent être mis sur le marché et la Ville se trouve à être locataire de ces
immeubles.

585 Je vais prendre un exemple qui ne relève pas de la Ville, mais qui relève par exemple du
gouvernement du Québec. Il y a plusieurs années, le gouvernement du Québec était locataire
important d'un bâtiment au coin de Rachel et St-Laurent. C'est un bâtiment épouvantable. On se
demande comment le gouvernement peut encourager en devenant locataire d'un bâtiment de ce
type, encourage finalement la mauvaise architecture plutôt que d'essayer d'encourager la bonne
590 architecture premièrement et aussi l'utilisation des ressources existantes.

C'est sûr que toutes les ressources existantes, c'est-à-dire tous les bâtiments vacants ne
sont pas adaptés à des usages par les besoins de la Ville ; il est difficile de convertir ou réutiliser

595 ou recycler des églises pour en faire des édifices à bureaux, je pense qu'on ne devrait pas aller dans ce sens-là nécessairement, mais il y existe probablement des bâtiments que la Ville possède ou des bâtiments que la Ville ne possède pas, mais où la Ville est en position de locataire bien souvent, et elle a à faire un choix.

600 Elle devrait dans ses critères de choix intégrer des critères de valorisation du patrimoine bâti plutôt que des critères purement économiques qui l'ont amenée dans certains cas à louer des espaces dans des bâtiments, je ne peux pas vous dire lesquels, mais je pense d'ailleurs que la Ville va les quitter bientôt, mais certains services de la Ville sont localisés dans des bâtiments qui sont déplorables.

605 **Mme JOCELYNE BEAUDET :**

J'aimerais regarder avec vous le point sur le Réseau Patrimoine. Vous offrez naturellement votre collaboration avec la Ville et vous parlez de problèmes d'intervention souvent délicats ; vous faites référence à quoi exactement ?

610 **M. PIERRE BEAUPRÉ :**

615 Les architectes ont souvent à intervenir sur des bâtiments avec des problèmes qui sont souvent assez neufs pour plusieurs d'entre eux. Il y a un certain élément de répétition dans les interventions sur un patrimoine, mais il y a plusieurs architectes qui se trouvent confrontés à des problèmes nouveaux ou à des problèmes dont ils n'ont pas eu l'expérience auparavant. Il faut reconnaître que beaucoup de bureaux d'architectes sont des bureaux, des petits bureaux ; il y a quelques grands bureaux, mais il y a plusieurs petits bureaux qui interviennent sur le patrimoine. Pour eux, souvent, l'intervention sur un édifice patrimonial représente un défi important, difficile, 620 pour lequel l'information n'est pas toujours facilement disponible.

625 Il n'y a pas de banque d'informations, il y a peu de ressources disponibles dans le domaine du patrimoine, dans le domaine de l'intervention sur un patrimoine que ce soit dans le domaine de l'utilisation des techniques appropriées pour la sauvegarde de la maçonnerie, la sauvegarde du bois, la sauvegarde des toitures.

630 Il y a un corpus d'informations qui s'est bâti au cours des années qui est entre les mains des architectes, qui est entre les mains aussi des clients des architectes. La Ville de Montréal est un client important, connaît beaucoup... a sans doute emmagasiné beaucoup d'informations sur différents aspects de la conservation des bâtiments et il serait intéressant si on parle d'un réseau patrimoine, qu'on envisage que ce réseau-là pourrait servir à la diffusion d'informations ou servir de banque d'informations où les architectes qui ont à intervenir sur un bâtiment patrimonial puissent le faire, puissent avoir des références à un moment donné sur la façon dont les choses sont faites dans tel et tel cas et puissent enrichir leur expérience de l'expérience des autres.

635 C'est dans ce sens-là que je pensais que le réseau du patrimoine pouvait être un outil. C'est un réseau aussi qui a sans doute d'autres formes et d'autres possibilités d'enrichir la pratique d'un

peu tout le monde, mais du côté des architectes, il y a une possibilité, donc, d'enrichissement sur le plan technique par un réseau qui permettrait ces échanges.

640

Mme JOCELYNE BEAUDET :

On s'est rendu compte cet après-midi qu'il y a des informations qu'on pensait disponibles qui ne le sont pas. Alors, j'aimerais vérifier avec vous si les architectes ont accès aux documents qui sont préparés quand il y a une caractérisation des sols ?

645

M. PIERRE BEAUPRÉ :

Si on a accès ?

650

Mme JOCELYNE BEAUDET :

Parce que quand il y a la caractérisation des sols qui est demandée pour un permis de construction, il y a toujours un historique du site qui d'ailleurs est assez détaillé dans certains cas. Alors, je me demandais, est-ce qu'à ce moment-là les architectes ont droit de voir ces documents-là ?

655

Pour l'immeuble que vous faites, oui, mais pour... c'est une information qui devrait être partagée par tout le monde parce qu'il y a une compréhension finalement de l'histoire de Montréal, petit lot après petit lot.

660

M. PIERRE BEAUPRÉ :

Vous parlez en terme à ce moment-là surtout d'archéologie ou de patrimoine archéologique qui pourrait être mieux diffusé ? Effectivement...

665

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Il y a aussi l'historique de propriété.

670

Mme JOCELYNE BEAUDET :

Il y a l'historique de propriété aussi.

675

M. PIERRE BEAUPRÉ :

Oui. En général, bien, en général... assez souvent, on nous demande... je sais que par exemple la Ville de Montréal lorsqu'elle exige des études patrimoniales sur un bâtiment ou lorsqu'elle prévoit des interventions sur un bâtiment dont elle est propriétaire va elle-même demander qu'il y ait cette étude qui soit faite et qui est faite par des architectes assez souvent,

680

mais parfois par d'autres spécialistes, d'autres spécialistes aussi qui vont plus loin, qui vont avant le bâtiment finalement, dans le champ de l'archéologie.

685 Ce sont des choses auxquelles on peut avoir accès. Je veux dire, on n'a pas accès à tous ces éléments-là, mais lorsqu'on intervient sur un bâtiment, je pense qu'on a la possibilité d'accéder à ces informations.

690 Je ne sais pas si vous faites allusion à des problèmes particuliers qu'auraient eu certains architectes d'obtenir les informations relatives aux bâtiments sur lesquels ils interviennent ou autrement, je ne sais pas, mais je pense qu'on a...

M. PIERRE CORRIVEAU :

695 Il n'y a probablement effectivement pas une source unique pour cette information et ça complique la chose. Par exemple si vous faites un projet dans le Vieux-Montréal, vous devez faire la recherche à savoir qui en a été le propriétaire, quel est l'historique de ce site, etc. Le ministère de la Culture a des banques, on va trouver des banques dans plusieurs bibliothèques qui sont assez connues, mais il n'y a pas un site unique qui nous permette d'avoir l'ensemble de l'information.

700

Est-ce que c'est nécessaire ? Probablement que ce serait bien. Est-ce que ce serait idéaliste ? Je pense que oui. Mais ce serait bien, oui, ce serait très bien.

Mme JOCELYNE BEAUDET :

705

Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

710

J'aimerais vous poser une question qui peut paraître un peu particulière, mais je l'ai posée cet après-midi. C'est qu'on parle du patrimoine bâti, on parle du patrimoine naturel, mais on oublie souvent de parler des ouvrages de génie et des ouvrages d'art et on dit que le patrimoine coûte trop cher, mais l'investissement qu'on fait dans nos infrastructures de transport est phénoménal. Sur le plan du patrimoine et pour l'Ordre des architectes, comment est-ce qu'on peut tenir compte de la cohabitation des infrastructures d'utilité publique et du patrimoine bâti ? On sait que souvent, il y a des tensions en terme d'aménagement du territoire.

715

Je pourrais essayer de mettre ça plus positivement, mais l'exemple qui vient certainement tout de suite à l'esprit, c'est les deux échangeurs qui sont partie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et qui ont été faits à une époque avec un certain style et qui doivent être refaits aujourd'hui.

720

725 Donc, sur le plan de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine, est-ce que vous avez réfléchi à cette dimension-là du patrimoine qu'on oublie souvent ? C'est peut-être plus aux ingénieurs que je devrais parler pour poser cette question-là, mais...

M. PIERRE BEAUPRÉ :

730 C'est-à-dire... vous prenez pour exemple le cas d'un échangeur qui a fait l'objet de discussions et même...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

735 Je pourrais sur le plan du patrimoine ramener ça aussi à la trame de rue, c'est-à-dire que l'espace public comprend un parcellaire qui fait partie du patrimoine et puis, il y a cette interaction de l'humain avec la trame de rue où le parcellaire a évolué au cours des années dans un contexte moderne. Est-ce que vous avez des commentaires particuliers à partager par exemple dans la mise en œuvre d'une politique du patrimoine et de ses différents éléments ?

740 **M. PIERRE BEAUPRÉ :**

745 C'est-à-dire...j'avais commencé à réfléchir en écoutant la première partie de votre question sur, par exemple, l'échangeur qui nous intéresse, l'échangeur des Pins et Parc. Je dois rappeler que c'est un échangeur qui a suscité controverse entre architectes et ingénieurs dès sa construction, donc, du côté des architectes, c'est un mal-aimé. On ne pleurera pas sur sa disparition, nonobstant le fait qu'il représente peut-être de façon assez exemplaire un type d'intervention en milieu urbain de la part des ingénieurs et je ne pleurerai pas non plus de la disparition de l'autoroute métropolitaine. L'ensemble des architectes non plus ne pleureraient pas sur la disparition d'un ouvrage de génie qui est quand même colossal et qui est quand même marquant et qui probablement représente toute une époque.

750 Je ne sais pas si je représente une vue personnelle ici, mais... Donc, jusqu'où on doit aller dans la préservation et la conservation des infrastructures ? Je pense qu'on est tous d'accord pour que la base de la construction de la Ville, c'est-à-dire la grille de rues traditionnelles qui s'est érigée au cours des années soit conservée, soit préservée, devienne le moteur du développement de la Ville même s'il y a des transformations qui s'y opèrent, mais il y a par ailleurs des modifications qui peuvent être apportées.

760 Il y a des rues qui ont été conçues avec des alignements de maisons tellement serrées le long de la rue par exemple, qu'il n'y a pas eu d'arbres qui se sont développés sur ces rues-là. Je pense que dans l'amélioration de la qualité d'une ville, on peut voir certaines modifications. On pourrait voir par exemple dans les rues de certains quartiers le rétrécissement de la chaussée pour permettre des plantations d'arbres et je ne verrais pas là-dedans une action qui irait à l'encontre de la préservation du patrimoine même si ça contredit un petit peu la façon dont ces rues-là ont été
765 pensées au départ, c'est-à-dire des rues où il y avait une exploitation maximum du territoire de façon à loger le maximum de gens sur des alignements le long de ces rues-là.

770 Enfin, je le fais de façon un peu personnelle, je ne pense pas que j'engage l'Ordre des architectes dans cette réflexion-là pour l'instant. Peut-être que Pierre Corriveau a d'autres réflexions sur ce sujet-là qui vont peut-être même dans d'autres sens.

M. PIERRE CORRIVEAU :

775 C'est-à-dire qu'à partir du moment où on peut avoir une réflexion personnelle à cette table, je pense que la notion de patrimoine pour moi, c'est quelque chose qui se base sur l'appropriation par la société d'un élément construit, mais qui peut être autre, vous l'avez bien défini dans votre politique.

780 À partir du moment où est-ce qu'on peut dire que l'échangeur des Pins, la société montréalaise se l'est approprié, est-ce qu'elle l'a vécu, est-ce qu'elle l'a... est-ce que le fait de le perdre pour cette société sera une perte ?

785 Personnellement, je pense qu'il y a des travaux publics, le pont Jacques-Cartier en est un qui fait partie du patrimoine non pas parce qu'il est ancien, mais parce qu'il nous appartient. J'aimerais vous trouver rapidement un exemple de génie civil qui fasse partie du patrimoine... il y en a certainement, il ne m'en vient pas. Mais des objets d'art moderne qui font partie du patrimoine sont à préserver de la même façon, et je pense que les architectes sont très sensibles à cette chose-là.

790 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Donc, si je comprends bien, vous revenez à la notion de la valeur identitaire comme on fait pour tous les éléments du patrimoine ?

795 **M. PIERRE CORRIVEAU :**

Et de toute époque. D'ailleurs, je voudrais juste revenir sur la question que vous avez posée tantôt quand vous avez parlé des coûts relatifs à la préservation du patrimoine. Cette question était nettement tendancieuse puisqu'elle fait référence encore au patrimoine historique
800 puisque le patrimoine, c'est son très gros avantage, c'est qu'il ne demande pas de coût supérieur pour être préservé.

Et je pense qu'encore une fois, ça illustre bien le fait que quand on parle du patrimoine, il y a absolument un besoin évident d'intégrer dans notre réflexion le patrimoine moderne et je reviens
805 un peu à la charge, mais...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Vous savez qu'il n'y avait aucune volonté d'être tendancieux.
810

M. PIERRE CORRIVEAU :

Non, non, j'en suis absolument convaincu.

815 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Je suis ravie que vous en ayez profité pour rappeler l'importance du patrimoine moderne. Merci beaucoup, Messieurs, votre contribution est fort appréciée.

820 **M. PIERRE CORRIVEAU :**

Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

825 Nous allons maintenant entendre le Réseau Histoire des diplômés de l'Université du Québec à Montréal. Il y a quatre personnes qui sont inscrites... vous n'avez qu'à approcher une autre chaise. Je vous inviterais à vous nommer avant de commencer votre présentation.

830 Alors, bienvenue et bonsoir. Nous avons reçu votre mémoire, nous en avons pris connaissance. Alors, pour fin de compréhension pour les gens qui sont dans la salle, je vous invite à en faire un résumé, ce qui nous laissera le plus de temps possible pour vous demander des précisions.

835 **M. CHRISTIAN ARCAND :**

Excellente suggestion. D'ailleurs, on inviterait les gens qui désireraient suivre avec nous notre exposé, nous avons un résumé pour eux aussi.

840 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Vous pouvez en faire la distribution tout de suite. Alors, la parole est à vous et n'oubliez pas de vous identifier.

845 **M. CHRISTIAN ARCAND :**

Mon nom, Christian Arcand et ensuite, les autres se nommeront l'un après l'autre.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

850

Vous pouvez les nommer.

M. CHRISTIAN ARCAND :

855

Parfait. Alors, nous sommes très heureux de pouvoir vous présenter notre réflexion qu'on a faite par rapport au présent projet de politique du patrimoine. Alors, tout simplement vous présenter un peu qu'est-ce que c'est le Réseau Histoire.

860

Dans le fond, c'est un regroupement, ce n'est pas une association étudiante. C'est des gens qui sont professionnels qui évoluent dans le domaine de l'histoire et tout ce qui se rattache à la profession de l'historien.

865

Ce n'est pas réservé strictement aux historiens, c'est aussi ouvert à tous les gens qui sont intéressés à l'histoire et qui évoluent dans des domaines connexes, par exemple les musées qui sont très très liés à l'histoire.

870

Nous sommes plus de 1 000 membres environ. Dans le cadre du présent projet, on a dans le mémoire deux axes principaux que nous voulons vous présenter : premièrement, c'est de revendiquer un rôle plus accru de l'historien en matière de patrimoine, autrement dit, c'est de dire en quoi l'historien peut être utile lorsque vient le temps de déterminer les objets de valeur patrimoniale, ensuite, c'est aussi apporter une critique constructive, quelques recommandations sont faites à la fin du document.

875

Ensuite, voilà, une démarche que nous avons faite et qui est approuvée par un éminent historien que j'appelle, Paul-André Linteau, qui approuve notre démarche ici. En général, le document, on apprécie beaucoup le fait que vous insistez beaucoup sur la multidisciplinarité et aussi le fait qu'histoire et patrimoine sont des notions selon le document qui sont grandement et

intimement liées. On en est très content et on désire également que ce soit appliqué concrètement dans la prochaine politique.

880

Alors, voilà. Je cède la parole à Éric.

M. ÉRIC DAVID :

885

Bonsoir. Mon nom, c'est Éric David. Oui, comme disait Christian, on avait certaines préoccupations quand on a lu votre document. L'une d'entre elles, c'était de voir se développer un rôle accru pour l'historien dans le domaine du patrimoine à la Ville de Montréal. Cette réflexion est basée un peu sur la situation actuelle à la Ville, c'est-à-dire que, évidemment, il y a des historiens qui sont à l'emploi de la Ville, qui œuvre dans le domaine du patrimoine, sauf que ce qu'on s'est rendu compte, c'est que c'est surtout à titre de consultant la plupart du temps et le plus grand nombre de ces historiens sont des guides animateurs dans les musées pour la plupart.

890

Plusieurs des historiens exercent cependant des tâches qui sont essentielles, sauf que sur le plan salarial, ces tâches sont peu valorisées et aussi, comme je le disais, c'est surtout des postes temporaires qui sont occupés par des historiens à la Ville. Donc, nous ce qu'on demande dans la première partie de notre mémoire, c'est qu'on aimerait que se produise une intégration qui soit sérieuse de l'historien professionnel dans le domaine du patrimoine.

895

Alors, comment on peut favoriser cette intégration de l'historien? C'est simple, c'est que selon nous, la Ville doit favoriser l'embauche d'historiens professionnels, c'est-à-dire qui ont une formation minimalement de niveau baccalauréat universitaire, à plusieurs niveaux. Premièrement pour la réalisation tout simplement d'études patrimoniales, mais aussi pour documenter et mettre en valeur les collections qui sont déjà existantes, les collections de la Ville; aussi pour élaborer des activités de sensibilisation et de commémoration auprès de la population et enfin pour réaliser des études dans le domaine de la toponymie par exemple. Donc, c'est quelques exemples de secteurs où l'historien pourrait jouer un rôle qui est peut-être plus important que celui qu'il joue en ce moment.

900

905

Donc, de façon concrète et ça, c'est une des choses qui nous tient beaucoup à cœur, c'est qu'on demande la création de postes permanents d'historiens ou de spécialistes dans le domaine patrimonial à la Ville de Montréal et, ce qui va un peu de pair avec cette demande-là, c'est la reconnaissance de la valeur de la formation universitaire en histoire au niveau de la Ville. Parce que justement comme on disait, au niveau salarial, au niveau des conditions qui sont offertes souvent aux historiens, on se rend compte que les études universitaires ou les diplômes qui sont liés à ces études ne sont peut-être pas reconnus à leur juste valeur.

910

915

Donc ça, c'était un premier axe de réflexion dans notre mémoire. Maintenant, je vais laisser Éliane continuer.

920

Mme ÉLIANE BELEC :

925 Bonsoir. Mon nom est Éliane Belec. On insiste donc sur des revendications de nature professionnelles pourquoi ? L'historien collabore à des études en patrimoine déjà à une petite échelle ; il apporte un point de vue unique. Ça va au-delà de la simple recherche de faits, de personnages ou de grands événements, qui est un peu sa chasse gardée traditionnelle, et nous on aimerait voir ça évoluer. On sait qu'on en est capable et on sait que c'est ce qui nous intéresse.

930 On tente de savoir comment le patrimoine étudie, marque une époque, s'il a été témoin, s'il contribue à des changements politiques qui ont dessiné la trame urbaine actuelle. Ce pourquoi on insiste là-dessus, ça semble évident de lier l'historien au patrimoine, par contre, on considère que dans le projet de politique qui a été soumis en 2004, ce n'est peut-être pas assez marqué.

935 Ce qu'on considère, nous, c'est que fondamentalement, notre discipline est celle qui lie notre existence à nous à celle de ceux qui nous ont précédé, et ça nous touche, nous, comme professionnels et la population aussi en général de façon plus émotive. Et on se rend compte souvent dans les activités d'interprétation, dans des activités de sensibilisation que ce que la population retient le plus souvent, c'est à quel point elle est liée par son quartier, par un élément de *land mark* dont Julie va parler tout à l'heure. C'est ce qui vient chercher personnellement un individu au-delà de critères esthétiques, au-delà de critères architecturaux, qui sont également importants.

940 Mais nous, on considère que ce que nous on apporte n'est malheureusement pas souvent mis en valeur ou c'est trop souvent relégué à l'activité de fin de semaine alors que ça devrait faire partie du cœur de la chose étant donné qu'on parle, comme messieurs de l'Ordre des architectes ont parlé d'identification sociale grâce au patrimoine, et c'est un point avec lequel on est totalement en accord.

950 Ce que j'aimerais dire aussi, c'est que les méthodes de l'historien ont évolué et maintenant, on peut contribuer à l'analyse patrimoniale non seulement avec les documents écrits qui nous ont été laissés par les anciennes administrations, mais aussi, on a développé des méthodes qui nous permettent de lire un document, enfin, lire un bâtiment comme s'il s'agissait d'un document. Certains historiens même sont tellement passionnés de ça que pour un bâtiment, ils vont être capable de le lire comme s'il s'agissait de strates. Donc, on peut voir très très bien l'évolution d'un bâtiment et même d'un quartier à travers la lecture historique qu'un professionnel pourrait en avoir.

955 Ce qu'on pourrait dire aussi, c'est que l'histoire contribue à dégager le potentiel de conservation. Donc, étant donné qu'on évalue, nous, autre chose que des critères esthétiques, on évalue des critères sociaux, on évalue des critères de continuité et de pourquoi on développe telle région de la ville plutôt qu'une autre, pourquoi la rue des Carrières par exemple est si sinueuse, est-ce que ça dessine dans le fond la mentalité des habitants ? Et on considère, nous, que ça nous aide aussi à identifier les bons coups, les mauvais coups qui ont été faits par le passé et donc, d'éviter des erreurs futures.

965 Donc, c'est pour ça qu'on considère que notre expertise, elle est actuelle et elle mérite d'être utilisée beaucoup plus.

Mme JULIE DUCHESNE :

970 Bonjour, Julie Duchesne. Donc, moi je vais vous parler des critères d'évaluation du patrimoine énumérés dans le projet, plus spécifiquement concernant les pages 29 à 31 dans le document. Donc, ces critères d'évaluation ont suscité beaucoup de questionnements de notre part. On a observé certaines lacunes et donc, on va vous parler de celles qui nous semblent les plus importantes.

975 D'abord, concernant la frontière temporelle, il manque des éclaircissements à ce niveau-là. Est-ce qu'il y en a une? Est-ce que 1975 qui peut sembler être la frontière pour le patrimoine bâti s'applique aussi à tous les types de patrimoine? On demande donc des éclaircissements sur tout ce qui concerne la frontière temporelle.

980 Aussi, concernant les critères d'appréciation ancienneté et rareté, on croit, peut-être à tort que... certains intervenants confondent les nuances entre ces deux termes, donc, on recommande que les gens soient informés sur les nuances de ces termes.
Aussi, avant de continuer, je tiens à préciser que dans le mémoire qu'on a déposé, il y a des exemples, donc, si vous voulez, tout à l'heure on pourra en rediscuter.

985 De plus, on demande l'ajout de la notion d'éléments marqueurs. À plusieurs reprises dans le projet de politique, on mentionne que la mémoire et l'identité sont des éléments importants qui façonnent la vision collective, or, le projet de politique ne tient pas suffisamment compte que la mémoire et l'identité des gens sont façonnées par des points de repère qui sont tantôt des structures situées en hauteur, tantôt des espaces ou des lieux ayant une symbolique
990 d'attachement, d'identification ou de commémoration particulière pour un groupe. Donc, afin de prévenir leur élimination, nous recommandons l'ajout de la notion d'éléments marqueurs dans la future politique patrimoniale.

995 De plus, concernant la valeur technologique, la technologique n'est pas une science bien qu'elle soit intimement liée; étant donné que la technologie joue un rôle important dans l'évolution de la société, on recommande que la valeur technologique soit ajoutée au côté de la valeur scientifique afin de bien distinguer les deux notions.

1000 De plus, on remarque que le patrimoine industriel, c'est un grand absent dans le document. On se demande si c'est parce qu'on considère à tort que le patrimoine industriel se réduit au patrimoine bâti. Lorsqu'on sait le rôle important qu'a joué le développement industriel dans la transformation du paysage urbain de Montréal, il est important de s'assurer la pérennité de ce patrimoine d'autant plus qu'il est grandement menacé de disparition et là, *disparition* devrait être
1005 vraiment écrit en lettres majuscules. Par conséquent, il faut davantage que le reconnaître, il faut aussi sensibiliser tout le monde sur la valeur de ce patrimoine avant qu'il soit trop tard. Nous recommandons donc l'ajout du patrimoine industriel comme type de patrimoine.

1010

Aussi dans la petite feuille flottante qu'on a remise, il n'est pas mentionné, mais on le mentionne dans le mémoire, on parle du patrimoine naturel. On recommande l'élargissement de la définition du patrimoine naturel afin de tenir compte de la dynamique d'influence entre ce patrimoine et la présence humaine. Enfin, on parle aussi des ruines archéologiques hors-sol : afin d'inclure les structures anciennes incomplètes situées hors-sol, on recommande que la définition du patrimoine archéologique soit élargie.

1015

Bref, tous les points que je viens de mentionner, on aimerait qu'ils soient pris en considération au moment de reformuler la politique définitive patrimoniale.

Je cède donc de nouveau la parole à Christian.

1020

M. CHRISTIAN ARCAND :

1025

Encore une fois, Christian. L'aspect qui nous préoccupe dans toute politique, que ce soit patrimoniale ou toute autre sorte de politique, c'est son aspect de diffusion. Et par rapport à la diffusion du patrimoine et de l'histoire et de sensibiliser les gens par rapport à celle de la Ville de Montréal, on a remarqué que depuis *Pignons sur rue*, qui était un livre lancé dans les années 80 pour le patrimoine et l'histoire, très intéressant, vieilli un peu, il y aurait peut-être intérêt à être mis à jour ou au moins être vendu parce que chez Renaud-Bray, c'est présentement discontinué.

1030

Pour donner un exemple, on dénote très peu de publications, d'efforts de la Ville de Montréal en ce sens-là. Ça peut être fait par des moyens comme un site internet, ce qui a été fait récemment pour le Vieux-Montréal cet été en 2004; on a l'histoire du Vieux-Montréal à travers son patrimoine, qui est un succès de librairie soit dit en passant, juste pour vous dire que les gens veulent entendre parler d'histoire à travers son patrimoine, et nous, en tant qu'historiens, on trouve cette approche de patrimoine, j'utilise le mot *génial* parce qu'il y a plusieurs façons de faire de l'histoire, et lorsqu'on adopte le filtre patrimoine, bien, les gens peuvent vraiment vivre l'histoire à travers ce qui existe présentement, à travers son patrimoine.

1035

1040

Alors, on approuve ce genre de projet et on se dit : Pourquoi pas élargir l'horizon de ce genre de publication? Pourquoi pas à travers tout Montréal? Il n'y a pas seulement que le Vieux-Montréal qui a son cachet historique et patrimonial; c'est vraiment toute la ville. Et pourquoi pas à travers ses arrondissements?

1045

Alors, voilà, c'est tout. C'est un exemple et en même temps de multidisciplinarité parce que ce ne sont pas seulement que des historiens qui ont collaboré à cela, mais c'est des archéologues et autres. Voilà.

1050

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Avez-vous terminé ?

Mme ÉLIANE BELEC :

Je termine justement rapidement.

1055 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Allez-y.

1060 **Mme ÉLIANE BELEC :**

On conclut avec un petit résumé des recommandations qu'on a mis en résumé à la fin de notre mémoire. Christian commençait à parler d'inclure les citoyens par des activités dans leur propre arrondissement, c'est aussi une suggestion qu'on a énoncée.

1065 On a aussi joint un peu à cette idée-là la création d'un centre de documentation ou n'importe quel autre lieu physique ou virtuel qui permettrait de concentrer le savoir patrimonial et historique et de permettre aux citoyens de s'impliquer activement. Ce lieu-là, qu'il soit physique ou virtuel, ou les deux pourraient aussi servir aux équipes multidisciplinaires, ce serait un lieu de travail, ça pourrait servir aux citoyens qui veulent construire des activités avec les sociétés
1070 historiques qui pourraient collaborer aussi. Donc, on voit vraiment comme un lieu qui servirait à la diffusion aussi pour ce qui du patrimoine immatériel, parce qu'on ne le voit pas.

1075 Donc, ça pourrait faire partie... même, on pensait un peu tout haut, du réseau des maisons de la culture, quelque chose qui soit dans le même type. Donc, peut-être greffer ça pour chaque arrondissement.

1080 Ce qu'on voulait aussi de façon plus technique, donc, on a parlé d'une meilleure inclusion d'historiens dans la politique du patrimoine, de la redéfinition de la notion de la valeur historique. La notion qui est inscrite dans le mémoire est moins précise que celle que nous on aimerait prôner. Parce que valeur historique parle donc de critères historiques et on parle à ce moment-là de quelque chose qui est beaucoup plus précis que ce qui est inscrit dans le projet de politique. Donc, on aimerait voir la définition rendre à la notion historique toute sa valeur.

1085 On aimerait ajouter à la liste de critères d'évaluation des éléments que nous on suggère, donc, ce dont Julie a parlé et puis, en conclusion, on espère que notre mémoire peut alimenter votre réflexion. On souhaite bien sûr collaborer avec vous, puis si vous tenez compte de notre point de vue, ça va nous faire plaisir de nous impliquer avec vous.

1090 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Et si on n'en tient pas compte ?

1095 **Mme ÉLIANE BELEC :**

Ça va nous faire plaisir quand même, on est jeune, on a la vie devant nous.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1100 En tout cas, je vous félicite, vous avez vraiment soumis un mémoire très intéressant. C'est un exercice de groupe. Vous êtes très organisés. Moi je suis impressionnée. Vous pouvez être sûrs que vos recommandations, comme on le fait dans le cas de tous les mémoires, on essaie de les reproduire dans un chapitre qu'on appelle *Les préoccupations et opinions des citoyens* ; on ne les fait pas nôtres, mais on porte une attention particulière à les reconduire auprès des décideurs.

1105 **Mme ÉLIANE BELEC :**

On est bien conscient que ce n'est pas vous qui décidez.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1110 Exactly. C'est peut-être plus facile comme ça. Je vais profiter de votre présence pour vous soumettre à quelques questions. Vous avez insisté dans votre mémoire sur la définition de la valeur historique, ce que je trouve tout à fait intéressant et ce qui m'amène à vous poser la question suivante. Vous étiez là tout à l'heure quand il y avait les représentants de l'Ordre des architectes, vous avez dans votre mémoire souligné le grand absent qui est le patrimoine moderne ; comment est-ce qu'on allie patrimoine et histoire avec le besoin de préciser une frontière temporelle et de tenir compte d'éléments de notre patrimoine qui sont très nouveaux finalement ? Est-ce que vous avez réfléchi à ça comme historiens ?

1115

1120 **M. CHRISTIAN ARCAND :**

Le problème qui a été souligné, c'est la préservation du patrimoine moderne. C'est sûr que nous en tant qu'historiens, quand on parle de patrimoine, ça vient du passé, mais effectivement le stade olympique, ça fait partie du patrimoine moderne. C'est un bâti, ce n'est pas
1125 passé, du moins on espère que ça ne le sera pas, puis ça fait partie de notre patrimoine effectivement.

Mme JULIE DUCHESNE :

1130 On pourrait peut-être suivre un peu l'exemple de la Fondation du patrimoine religieux ; quand elle a fait son inventaire, elle l'a étendu jusqu'en 1975. Donc, je pense que ce serait peut-être une bonne initiative d'étendre aussi tout ce qui est patrimonial à 1975 de façon à s'assurer que tout ce qui est moderne soit inclus et aussi, c'est peut-être plus dans le but d'avant d'agir trop rapidement, d'apporter comme une réflexion, dire : «O.K. On va s'arrêter deux secondes
1135 avant de dire «on démolit», d'une manière trop radicale», puis aussi en même temps, ça donne quand même un écart de temps assez raisonnable entre aujourd'hui et le passé. Donc, on a quand même un certain recul.

Mme ÉLIANE BELEC :

1140 Quant à moi, je pense que quand on s'est questionné sur la question de la modernité et de l'histoire pour la question du patrimoine, on s'est surtout demandé premièrement la question de la rareté versus la valeur. Alors, quelque chose qui est récent a parfois plus de valeur que quelque chose d'ancien. Julie parlait du stade olympique. On s'est posé la question aussi à propos de
1145 Gilles Villeneuve, puis du circuit sur l'Île Notre-Dame, d'Expo 67 ; c'est des choses qui font partie de l'histoire récente de Montréal et qui ont une valeur d'unicité. Donc, une valeur à peu près égale, donc, à des quartiers où plusieurs maisons en rangée vont constituer un ensemble d'aussi grande valeur, mais de nature différente.

1150 Je voulais aussi parler par rapport à la modernité du fait qu'on peut confondre aussi beauté esthétique et modernité. On va considérer que quelque chose est moins beau parce que ça a dépassé nos critères de beauté actuels : souvent on va dire : C'est passé de mode parce que c'est encore trop récent pour qu'on puisse en juger dans sa valeur historique. Donc là, on base une évaluation sur un critère esthétique alors que non, dans le fond, c'est quelque chose qui a
1155 énormément de valeur même si on ne trouve pas ça beau.

Donc, ça aussi c'était quelque chose qu'il avait plus d'impact dans notre réflexion avec la modernité.

1160 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Avez-vous quelque chose à rajouter ?

1165 **M. CHRISTIAN ARCAND :**

Un peu pour renchérir disons. Il faut faire attention. Souvent quand on est historien, il ne faut pas croire qu'étant donné que c'est vieux, ça nous fascine, ce n'est pas tout ce qui est vieux qui est nécessairement du patrimoine pour nous. Ça prend des critères. Si un bâtiment à première vue est laid, si les gens s'attachent quand même à ce bâtiment-là, ça a une valeur quand même historique. J'utilise les deux extrêmes, mais c'est sûr que si c'est affreusement laid, on pourrait peut-être le mettre de côté, mais c'est que nos critères se basent surtout sur : Est-ce que les gens s'identifient à ce bâtiment-là ? Et qu'est-ce que ça représente pour les gens ?

1175 La rue des Carrières mentionnée par Éliane, pourquoi les gens s'identifient à ça ? C'est que ça témoigne d'un tracé urbain et pourquoi... C'est là qu'on veut jouer un rôle actif.

Mme ÉLIANE BELEC :

1180 C'est pourquoi aussi dans l'évolution de certains quartiers beaucoup de citoyens qui sont là depuis longtemps sont un peu en colère envers l'embourgeoisement du quartier. C'est parce que ça teinte leur quartier d'une couleur qui n'était pas là avant, qui n'a jamais été là depuis les 50 ans de la création du quartier Pointe-St-Charles par exemple, et puis là, ça change quelque chose. Donc, il y a un patrimoine qui est très immatériel et qui est beaucoup plus identitaire et qui parle, donc, pas nécessairement de beauté, pas nécessairement de temporalité non plus.

1185

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Madame Beudet ?

1190 **Mme JOCELYNE BEAUDET :**

Je comprends très bien ce que vous voulez dire. On parlait tout à l'heure de l'échangeur de l'avenue des Pins. Il y avait un restaurant que des milliers, bien, des centaines au moins d'étudiants de McGill y allaient, qui était absolument affreux, qui s'appelait *Pine Pizza* et qui va probablement disparaître avec un nouvel échangeur. Je ne sais pas si vous connaissez ?

1195

Mme JULIE DUCHESNE :

Oui, oui. Oui, c'est laid, mais c'est la meilleure pizza dans le ghetto McGill.

1200

Mme JOCELYNE BEAUDET :

1205 Alors, si on prend au niveau du patrimoine archéologique, j'ai trouvé intéressant le concept quand vous parlez de ruines archéologiques hors-sol parce que, comme vous savez, on parle même d'archéologie aérienne maintenant, donc, on ne peut plus identifier les archéologues juste à faire de l'excavation avec un petit balai.

1210 C'est sûr que dans la politique, la Ville semble... je pense dans ses actions aussi, s'être consacrée au patrimoine enfoui sur le plan archéologique. Alors, j'aimerais partager avec vous vos réflexion par rapport à ça parce que là, on voit que c'est un autre âge que le nôtre. Donc, vous avez pour vous certaines exigences par rapport à la définition du patrimoine archéologique ?

Mme JULIE DUCHESNE :

1215 Avez-vous une question plus claire ?

Mme JOCELYNE BEAUDET :

1220 Oui, ce que je voudrais savoir, c'est : Est-ce que vous voulez finalement qu'on demande un changement de définition ? C'est déjà beaucoup.

Mme JULIE DUCHESNE :

1225 Oui, parce que la façon qu'elle a été formulée, ça ne tient vraiment pas compte de ça parce que maintenant, il y a la discipline archéologie industrielle, c'est un terme qui est surtout utilisé en Europe. Donc, pour moi, ce n'est pas parce que quelque chose est hors terre qu'il est forcément non archéologique ; l'archéologie, ça fait plus référence à quelque chose qui est comme démembré ou disparu. On ne peut pas l'étudier selon la méthode traditionnelle.

1230 Comment je pourrais expliquer ça ? C'est plus dans le fond d'inclure des choses qui ont perdu leur intégrité, qu'il ne reste plus que des petits bouts et c'est plus d'apporter la réflexion : Est-ce que c'est important de conserver cette petite trace qui reste, ce petit mur qui semble anodin, mais peut-être que ce mur dissimule quelque chose d'autre ? Peut-être aussi que ça révèle les traces d'une ancienne infrastructure urbaine qui était déjà là qui a été détruite ?

1235

Mme ÉLIANE BELEC :

1240 C'est un peu comme ce qui a été fait avec le mur des fortifications dans le Vieux-Montréal : si personne ne savait ce que c'était, ce serait à interprétation libre ; pour la plupart des gens, il faut le savoir que c'est les fondations des fortifications qu'il y avait à Montréal, pareil comme à Québec. Et beaucoup de gens sont étonnés de savoir qu'il y avait ça à Montréal. Pointe-à-Callières met d'autres parties de ce mur-là très en valeur.

1245 Puis on sait que certaines choses méritent peut-être d'être mis en valeur en tant que tels,
comme c'est le cas dans le Vieux-Montréal, mais pour la construction du nouveau palais des
congrès, certaines anciennes façades qui autrement auraient été détruites ont été intégrées à
l'architecture moderne du bâtiment et c'est génial parce que là, on n'oublie pas que ç'a déjà été là
et on n'oublie pas le rôle de la rue St-Jacques, de la rue St-Antoine. Mais on a servi l'ancienne
1250 façade et on l'a intégrée à un bâtiment plus moderne dont tout le monde peut se servir, peut
bénéficier.

M. CHRISTIAN ARCAND :

1255 Souvent dans le Vieux-Montréal, on se promène et on voit des taxis à 15\$, donc, on a
détruit une ancienne maison et puis on voit encore la structure en échafaud rappelant le bâti
Nouvelle-France, mais le bâtiment en tant que tel a été retapé... ben retapé, disons qu'on a
comblé les trous avec de la brique très moderne qui ne date vraiment pas de la Nouvelle-France,
ça ne vient pas avant le 19^e siècle, mais du moins, c'est étonnant de marcher, de voir des traces,
ça vient d'avant, et puis on ne sait pas nécessairement c'est quoi qu'il y avait là, mais on sait qu'il y
1260 avait quelque chose. Pour l'œil curieux d'un étranger qui arrive ici, il voit ça et puis : C'est quoi
ça ? Est-ce qu'on a fait une peinture ? Qu'est-ce que c'était avant ? Donc, peut-être tout
simplement une petite plaque, quelque chose. C'est une simple affaire, une petite plaque
commémorative pour dire que ça représentait ça. C'est tout.

1265 **Mme JOCELYNE BEAUDET :**

Donc, on parle de patrimoine archéologique, de vestiges archéologiques, peu importe s'il
est enfoui ou hors-sol.

1270 **M. CHRISTIAN ARCAND :**

Exactement.

Mme JOCELYNE BEAUDET :

1275 D'accord.

M. CHRISTIAN ARCAND :

1280 Un site archéologique, c'est ce qui reste de ce que les humains ont fait, mais qui a été
détruit. Par exemple, la fortification, ça été fait par des humains, ç'a été détruit. On parle de sites
archéologiques, mais ce n'est pas nécessairement dans le sol, c'est aussi à l'extérieur. L'exemple
du stationnement, c'en est un, c'est un site archéologique.

1285 **Mme JULIE DUCHESNE :**

1290 Je voudrais juste ajouter que considérer ça, il y a un potentiel didactique. Donc, il y a une
possibilité si l'objet est intéressant, parce qu'on s'entend qu'on n'est pas obligé de tout conserver,
mais si la ruine est porteuse d'un message intéressant, ça peut être éventuellement intéressant de
1295 faire une commémoration ou ça peut devenir un site d'interprétation. Comme il est indiqué dans le
mémoire. On donne l'exemple des vestiges de l'Hôpital Général de Montréal dans le Vieux-
Montréal et moi, ce que j'adore dans ce site-là, c'est surtout les marques qu'on a laissées dans la
rue pour démontrer comme quoi l'Hôpital Général gênait le développement urbain. On l'a démoli
afin de permettre l'ouverture de la rue. Donc, ça aide à comprendre le développement du Vieux-
Montréal par ces traces qui sont laissées dans la rue.

Mme JOCELYNE BEAUDET :

1300 D'accord. J'aimerais regarder un autre aspect avec vous, c'est celui des centres
d'impulsion. On en a parlé aujourd'hui avec un autre groupe. Vous dites qu'ils pourraient peut-être
être joints au réseau des maisons de la culture, et, enfin, les groupes qui nous en ont parlé ne
voyaient pas nécessairement ça comme une solution.

1305 Alors, j'aimerais que vous me parliez un peu plus de votre réflexion, comment vous en
êtes venus à penser que ces centres d'impulsion pourraient partager les maisons de la culture ?

Mme ÉLIANE BELEC :

1310 Je ne sais pas à quel groupe vous avez parlé plus tôt dans la journée ; peut-être qu'en
discutant avec eux, on se rendrait compte qu'il y a un juste milieu à aller chercher.

1315 Nous, dans le fond, ce qu'on voyait, la base de notre vision, c'est un lieu où concentrer le
savoir. Qu'il n'y en ait qu'un, qu'il y en ait tout un réseau, ce qu'on essayait de faire, c'est surtout
de trouver une solution commune à plusieurs des problèmes ou des questions qu'on voyait
abordées dans la politique. On voyait la question de l'implication des citoyens, la question de la
multidisciplinarité, la question de la concentration des expertises, puis on se disait : Pourquoi pas
créer ces lieux-là qui pourraient servir de lieux d'impulsion non seulement pour les professionnels,
mais pour les citoyens, pour des activités de vulgarisation avec des animateurs de patrimoine
immatériel. Bon.

1320 Donc, on avait plusieurs idées qui faisaient partie de l'idée des centres d'impulsion.
Maintenant, on se disait : Mon Dieu, mais le réseau des maisons de la culture fonctionne un peu
de la même façon, c'est pour de l'art, c'est pour du cinéma, c'est pour du spectacle ; est-ce que ça
ne pourrait pas être greffé à ça ? On perdrait peut-être moins d'espace ? On perdrait moins
1325 d'argent, moins de temps à essayer de les greffer à chaque maison étant donné qu'il y en a une
par arrondissement. Donc, ça, c'était notre idée. Mais est-ce que l'idée de ceux que vous avez
rencontrés ce matin est meilleure ? Peut-être.

Mme JOCELYNE BEAUDET :

1330

Je ne pense pas qu'ils avaient une meilleure idée, mais ils disaient qu'il n'y avait pas nécessairement d'ouverture de la part des maisons de la culture d'accueillir des centres d'impulsion. Alors, je ne sais pas dans les discussions que vous avez eues entre vous si vous êtes conscients qu'il y a possiblement ce problème-là ?

1335

Mme JULIE DUCHESNE :

Personnellement, non.

1340

M. CHRISTIAN ARCAND :

Il faudrait voir si on souhaite appliquer ce genre d'idée. L'idée, c'est surtout d'offrir aux gens la possibilité de se documenter, d'en savoir davantage sur la communauté. Personnellement j'habite Villeray qui est reconnu pour son caractère multiculturel et si je veux en apprendre un peu plus sur l'arrivée des immigrants vietnamiens et de tout ce qu'ils ont bâti dans leur quartier, où dois-je aller ? Est-ce que je vais les rencontrer directement ? Est-ce qu'il y a un lieu pour ça ? La maison de la culture ? Est-ce qu'on a des documents ? Est-ce que je peux faire avancer le savoir en tant que chercheur ou simple citoyen ? Je veux en savoir davantage. Et on a besoin d'un lieu. Ce serait un exemple la maison de la culture.

1345

1350

Mme ÉLIANE BELEC :

On se rendait compte que c'était très morcelé et on se disait : Pourquoi pas rendre les choses facile à tout le monde.

1355

Mme JOCELYNE BEAUDET :

Merci.

1360

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Monsieur Archambault ?

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

1365

Oui. Vous nous mettez en garde sur la différence qui existe entre ancienneté et rareté et dans votre mémoire, vous donnez comme exemple qu'il existe des milliers de duplex tandis qu'il n'existe qu'un seul stade olympique. Je ne veux pas vous faire dire ce que vous ne dites pas, mais je ne voudrais pas non plus que vous nous induisiez à penser que le fait qu'il y ait une

1370

multiplicité, ça nous rassure et on peut faire à peu près ce qu'on veut avec ce qu'il y a en plusieurs

exemplaires.

Si on prend par exemple la caractéristique d'escalier montréalais, n'est-ce pas un peu le fait qu'il soit multiple et unique à la fois qui en fait une de ses principales caractéristiques ?

1375

Mme ÉLIANE BELEC :

Je pense qu'on a énoncé cet argument plus pour sauver l'unicité que pour mettre le fait qu'il y ait plusieurs exemplaires, plus que pour mettre ça en danger. Le fait qu'il y ait plusieurs

1380

escaliers ou plusieurs maisons de rangée victoriennes dans le Carré St-Louis, ne touchez pas à ça.

Mais on trouvait que parfois il y avait surtout des éléments récents qui en pâtissaient un peu. C'est la seule raison pour laquelle on a mis...

1385

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

C'était un plaidoyer pour et non pas un plaidoyer contre.

1390

Mme ÉLIANE BELEC :

Exactement.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

1395

D'accord, je comprends. Un petit détail que... vous êtes des historiens, donc, vous êtes à cheval sur des précisions des fois.

M. CHRISTIAN ARCAND :

1400

On s'excuse.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

1405 Cet après-midi avec la Fondation du patrimoine religieux, on semblait mettre la date de référence du patrimoine religieux à 1945.

Mme JULIE DUCHESNE :

1410 C'est qu'en cours de route, ils ont pour analyser en profondeur leur inventaire, ils ont réduit à 1945, je crois que c'est plus pour des questions de sous, mais l'inventaire a été fait jusqu'en 1975. Mais c'est plus l'analyse un peu plus en profondeur qui a été faite jusqu'en 1945.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

1415 Parce qu'on nous a expliqué que ce qui était postérieur à 1945 ne relevait pas de la compétence de la Fondation du patrimoine religieux. C'est une précision que je voulais...

Mme JULIE DUCHESNE :

1420 Mais de mémoire, c'est plus des questions de sous de ne pas être allé plus loin parce que comme Montréal, Québec, puis le Saguenay-Lac-St-Jean, ce sont des zones où il y a beaucoup de patrimoine moderne après 1945. Donc, il y a eu une volonté d'essayer de pousser l'analyse, mais malheureusement, ça a arrêté en 1945, mais ça ne veut pas dire pour autant qu'ils jettent à l'eau tout leur inventaire.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

1430 Là, je vais vraiment être facétieux. Quand on parle d'une date, j'espère que ce n'est pas la date de complétion parce que là, votre parc olympique, il a été terminé en 1976. Excusez-moi.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1435 J'aimerais juste vous poser une dernière question parce que dans votre recommandation de mieux reconnaître le patrimoine industriel, vous suggérez entre autres qu'il y ait une meilleure accessibilité aux archives de compagnies et qu'il y ait un inventaire au niveau de la Ville pour ces anciens quartiers industriels ; vous nommez plusieurs arrondissements dans lesquels il y en a des significatifs.

1440 Vous êtes historiens, vous êtes à la recherche de documents anciens, comment est-ce que vous vous débrouillez sur un territoire urbanisé comme Montréal ? À part les bibliothèques universitaires, les centres d'archives, qu'est-ce qui vous est ouvert dans les compagnies publiques ou privées ? Et quand vous ciblez spécifiquement les archives de compagnies pour compléter les connaissances sur le patrimoine industriel, est-ce que ça témoigne d'une lacune précise ou plus générale ? Ça fait le lien aussi avec le centre de documentation dont vous avez parlé.

Mme JULIE DUCHESNE :

1450 J'ai fait mon mémoire de maîtrise sur le patrimoine industriel, sur le chemin de fer plus spécifiquement, donc, je sais que c'est compliqué étudier le patrimoine industriel. Il faut frapper aux compagnies. Donc, c'est sûr que ce n'est pas facile parce que ça leur appartient. Il y a des choses qu'ils acceptent de nous partager, il y a d'autres choses qu'ils nous refusent ou bien ç'a été carrément jeté.

1455 Donc, moi je dirais que c'est de sensibiliser les compagnies à faire attention à leurs archives, de ne pas jeter. Peut-être à cet égard-là les sociétés historiques pourraient jouer un rôle pour fournir peut-être une certaine... ou peut-être plus les archivistes, une expertise pour dire comment les aider à trier : quoi jeter, quoi conserver.

1460 Il y a la Biscuiterie Viau dans l'Est qui vient de fermer, la famille Viau a jeté toutes les archives concernant la biscuiterie. J'ai oublié l'entreprise familiale qui la possède à l'heure actuelle... elle possède, je crois, en partie les archives qui sont plus concernant la période où elle l'a eue en main, mais la famille Viau a tout jeté. Donc, c'est difficile d'étudier ce patrimoine et aussi, c'est le fait qu'il est souvent jugé comme inesthétique ; il n'a pas le caractère noble comme
1465 peut avoir le patrimoine religieux parce que c'est d'abord fonctionnel. Ça ne répond pas à des critères esthétiques. Quand ce n'est plus utile, on s'en débarrasse, on construit autre chose ; si on a besoin d'agrandir, puis on doit démolir une partie du bâtiment, ce n'est pas grave, le but, c'est l'utilité.

1470 Puis aussi, c'est mentionné que le patrimoine industriel, ce n'est pas juste du bâti, c'est aussi les outils, les infrastructures urbaines. Puis c'est aussi un reflet de la société, les luttes syndicales... Donc, étant donné qu'il est grandement menacé, donc, c'est important de l'inclure et il faut faire assez rapidement parce que au rythme où va le développement de Montréal, bien, il ne restera peut-être plus grand-chose. Je ne dis pas qu'il faut tout conserver, mais justement pour
1475 reconnaître quels sont les éléments forts dans le développement industriel de Montréal, il est important d'agir rapidement.

Mme ÉLIANE BELEC :

1480 Je veux juste ajouter un petit détail. Je pense que ça ne concerne pas seulement les entreprises privées, qu'elle soient privées ou parapubliques, habituellement celles qui sont sensibilisées ont constitué un fonds plus ou moins important d'équipement qui constituait l'équipement dans les années passées. Hydro-Québec a fait ça un peu, je pense que le CN l'a fait aussi, mais ils sont assez gros pour le faire. La Ville de Montréal aussi ne le fait pas beaucoup.
1485 La plupart des anciens équipements de pompier, de la voirie, de la police, on les cherche, on ne les trouve pas, ce n'est pas constitué nulle part.

Ce n'est pas tant de frapper aux portes la difficulté habituellement parce que, «bien, écoutez, si ça vous tente d'aller fouiller là-dedans, amusez-vous bien, mais il n'y a rien de placé.
1490 Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas, c'est parce qu'il n'y en a pas.» Habituellement, c'est ça

qu'on se fait répondre. Donc, ce n'est pas parce que c'est difficile, c'est parce que le fonds n'existe pas, et en tant que chercheur en histoire, beaucoup de gens ont en même temps à faire un travail archivistique et ils ne sont pas payés pour ça.

1495 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Je vous remercie beaucoup pour votre mémoire, c'est une contribution qui est fort appréciée.

1500 **Mme JULIE DUCHESNE :**

Merci.

1505 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Nous allons maintenant recevoir l'Association des archivistes du Québec et les personnes qui sont inscrites sont Michel Lévesque et Robert Nahuet. Vous me corrigerez... attention, j'ai peut-être mal fait ça. Robert Nahuet et Yvonne Painchaud ; c'est exact ? Alors, bonsoir. Bienvenue.

1510

M. ROBERT NAHUET :

Bonsoir, merci. Je vais essayer d'être bref étant donné le temps qui nous est imparti. Tout d'abord, je voudrais remercier madame la présidente, madame, monsieur, les commissaires, chers
1515 Collègues et amis.

[Lecture d'extraits du mémoire]

En règle générale, je dirais qu'en ce qui touche la protection et la mise en valeur du
1520 patrimoine, que ce soit une responsabilité collective et partagée, notre association souscrit tout à fait à cette vision-là et aussi à celle de faire appel à un éventail d'intervenants issus des divers domaines du patrimoine.

[lecture de différents paragraphes du mémoire]

1525

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Monsieur Nahuet, je remarque que vous semblez lire votre mémoire. On en a une copie.

1530 **M. ROBERT NAHUET :**

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1535

Est-ce que vous résumez ? O.K.

M. ROBERT NAHUET :

1540

Ce que je veux dire en ce qui concerne la loi, effectivement vous dites que... en tout cas dans le projet de politique, qu'il faudrait revoir la Loi sur les biens culturels. En ce qui concerne notre domaine particulier qui est la Loi sur les archives, il y a effectivement le volet qui concerne la gestion des organismes publics et parapublics, mais il y a aussi le volet qui concerne les archives privées et surtout le financement des archives privées et on aurait aimé justement qu'il y ait un peu l'accent... au moins qu'on tienne compte de cet élément-là pour en fin de compte demander une bonification de cet aspect-là, donc, du financement en ce qui concerne le traitement des archives.

1545

En ce qui touche les intervenants, les archivistes par leurs divers regroupements s'accordent sur le rôle essentiel que jouent les archives de la Ville de Montréal, mais aussi et surtout le rôle que le GARM, le Groupe d'archivistes de la région de Montréal, entend jouer. Parce que le GARM a depuis nombre d'années, je devrais dire depuis sa constitution, établi à la fois en collaboration et en concertation avec les divers services d'archives, a établi une espèce de reconnaissance en ce qui concerne le travail de collaboration et de concertation.

1550

À ce moment-là, je vous dirais que les archivistes sont habitués à la fois de se parler entre eux, mais aussi de parler avec les autres, les divers intervenants. En ce sens-là, simplement pour dire que par rapport au mémoire qui a été présenté la semaine dernière par le GARM, l'Association des archivistes appuie tout à fait les recommandations du groupe des archivistes de la région de Montréal.

1555

1560

En ce qui touche le financement, je l'évoquais un petit peu tout à l'heure à savoir qu'effectivement le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal est un chantier, j'oserais dire majeur et en ce qui touche le financement, il va falloir... bien sûr, on était tout à fait heureux de pouvoir lire qu'il y aurait dans le budget dévolu à la politique, il y aurait au moins une rubrique qui concernerait effectivement le projet de politique du patrimoine, donc, dans l'ensemble du budget de la Ville de Montréal.

1565

Par ailleurs aussi, il me semble tout à fait important de rappeler que ce n'est pas seulement à la Ville de Montréal comme on dit de mettre... c'est plus que son grain de sel, de

1570 mettre ses avoirs et ses deniers, c'est aussi aux divers paliers de gouvernements, qu'on parle du
gouvernement québécois ou même du gouvernement canadien parce que le patrimoine de
Montréal, c'est aussi ou en partie le patrimoine de la nation québécoise et de la nation canadienne
où justement Montréal a été le lieu à la fois de luttes sociales, mais surtout lieu où s'est faite
l'industrialisation, l'urbanisation au Canada.

1575
Donc, à cet effet, les deniers publics, si on peut les appeler comme ça, ne devraient pas
venir uniquement de la Ville de Montréal mais aussi des autres paliers de gouvernements, que ce
soit de la nouvelle institution Bibliothèques et Archives nationales du Québec et de Bibliothèques
et Archives Canada. Donc, je pense qu'il y aurait un partenariat à établir avec ces institutions, à la
1580 fois un partenariat professionnel, mais aussi un partenariat financier.

Aussi comme j'allais dire, mes prédécesseurs l'ont mentionné, en ce qui concerne le milieu
des affaires, il faudrait convaincre effectivement le milieu des affaires de s'intéresser à leurs
propres archives, à leur propre patrimoine en général et pourquoi pas carrément aller leur
1585 demander quelque souscription à ce moment-là parce que le patrimoine montréalais, que l'on
parle d'archives, que l'on parle de lieux physiques, que l'on parle du patrimoine bâti, c'est aussi le
leur à quelque part. Donc, leur contribution serait tout à fait logique dans cette idée-là.

En conclusion, je dirais que l'AAQ tient à souligner le caractère exemplaire et innovateur
1590 de cette politique et on vous assure, comme tous les autres groupes, de notre soutien et de notre
collaboration dans cette politique-là. Je vais arrêter ici.

1595
Simplement ce que j'ai vu en fin de semaine, un article dans *Le Devoir* où on parlait...
justement on disait que Montréal promet de renforcer les bibliothèques publiques. Ça concerne le
financement des institutions. Peut-être... c'est peut-être une opinion personnelle, non pas celle de
mon association, c'est que de cet article-là, on peut voir qu'on va présenter en collaboration, la
Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, un état des lieux en ce qui concerne les
bibliothèques qui va déboucher sur un plan de relance du réseau de bibliothèques publiques. La
seule chose qui me chicotte un peu, c'est que je ne voudrais pas justement que l'on fasse du cas
1600 par cas, que dans ce cas-ci, bon, o.k., pour les bibliothèques, il y a déjà une entente qui a été
réglée. Il faudrait au moins avoir une espèce de politique ou une vision plus d'ensemble pour ne
pas justement faire du cas par cas et pour ne pas non plus laisser de côté certains secteurs du
patrimoine.

1605 **Mme YVONNE PAINCHAUD :**

Yvonne Painchaud. J'aimerais juste ramener un point dans le financement que ce n'est
pas seulement de financer le patrimoine plus physique ou le bâti, mais aussi d'avoir les ressources
humaines pour pouvoir traiter, conserver et diffuser les archives et le patrimoine et l'histoire de
1610 Montréal.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

C'est donc aussi l'expertise.

1615

Mme YVONNE PAINCHAUD :

Oui.

1620

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci. Vous avez souligné d'entrée de jeu que vous aimeriez que l'enjeu de l'utilisation des archives par plusieurs publics fasse partie de la politique ; est-ce que vous pouvez élaborer ? Je n'ai pas souvent consulté des archives, je l'avoue humblement, et puis avec un énoncé comme celui-là, on a l'impression que les archives sont accessibles par un public privilégié ; est-ce que c'est le cas ? Et comment est-ce qu'on peut concilier les paramètres de conservation avec une ouverture plus grande en terme d'accessibilité ? Est-ce que ça cause problème ?

1625

M. ROBERT NAHUET :

1630

D'entrée de jeu, je vous dirais que l'idée est relativement simple. C'est-à-dire que jusqu'à présent effectivement, je pense que vous êtes un excellent exemple : les gens ne vont pas aux archives. On va aller à la bibliothèque, on va aller aux musées, sauf qu'effectivement on a peu développé ou en tout cas, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de véritable... j'oserais dire d'opérations majeures pour faire connaître les archives. Je pense comme un peu avec l'équipe qui nous a précédé, je pense qu'il y aurait une collaboration très étroite justement à faire et à maintenir pour faire en sorte que justement d'une certaine manière, les archives puissent se rendre à la population que ce soit par le biais d'expositions carrément physiques ou par le biais d'expositions virtuelles.

1635

1640

À ce moment-là, bien sûr, ce type d'exposition peut être de deux ordres dans la mesure où dans un premier temps comme, bon, il y a eu exposition et collaboration entre Bibliothèques et Archives Canada et les Archives de la Ville de Montréal pour créer une exposition virtuelle sur Expo 67. Donc, à ce moment-là, les documents, les originaux en tant que tels ont simplement été numérisés, mais ça permet, donc... l'utilisateur n'a pas à ce moment-là accès et n'endommagera pas les documents dans un certain sens, mais d'un autre côté aussi, c'est que ça permet par le biais de ces expositions virtuelles de faire connaître les archives et de se dire que les archives, bon, ce n'est pas non plus seulement ce qui date de la Nouvelle-France ou ce qui date du régime britannique ou ce qui est avant le 20^e siècle. Mais pour nous, 1967, oui effectivement les documents qui sont là, ce sont des archives et c'est par le biais notamment de ce type d'élément ou de diffusion qu'on peut justement rejoindre une population de plus en plus large.

1645

1650

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1655

Vous avez parlé aussi au niveau du patrimoine mobilier archivistique de l'actualisation de la Loi sur les archives, qui est une loi que je ne connais pas, que je vous avoue encore humblement, et puis j'allais vous poser la question : Actualiser comment ? Vous avez apporté des

1660 éléments de réponse dans votre présentation, vous parlez du volet de gestion des documents et des archives privées ; pouvez-vous être encore plus spécifique sur comment actualiser la Loi sur les archives ?

M. ROBERT NAHUET :

1665 C'est que la Loi sur les archives a deux volets essentiellement, le premier qui concerne la gestion, l'obligation pour les organismes publics et parapublics d'assurer la gestion de leurs documents, je dirais autant actifs que semi actifs surtout, ça veut dire pour les organismes de se doter d'un calendrier de conservation. Ça, c'est le premier volet.

1670 Il y a le second volet qui concerne les archives privées. À ce moment-là, il y a deux programmes essentiellement qui touchent à la fois le traitement et la valorisation ou la diffusion des archives privées. Le premier volet est la reconnaissance des services d'archives agréés et il y a au gouvernement du Québec une certaine... je n'oserais pas dire une assiette budgétaire parce que c'est vraiment minuscule, donc, une certaine somme d'argent qui est dévolue aux organismes qui sont reconnus, donc, les organismes agréés. Ça, c'est un aspect. Donc, ils reçoivent un certain montant d'argent à la fois pour leur fonctionnement et pour le traitement de certains fonds.

1675 Le second élément, j'allais dire le point 2a, 2b, c'est que dans le cadre de la Loi sur les archives, il y a aussi un programme de subventions pour le traitement et la diffusion de fonds d'archives. Donc, à ce moment-là, un organisme, ou je pourrais même dire une société historique n'est pas obligée d'être agréée pour recevoir un certain financement pour le traitement de fonds, mais ça, c'est vraiment pour des ponctuels ; il faut faire une demande de subvention et tout ça.

1685 Mais disons que les sommes d'argent dévolues à ces deux petits programmes en ce qui concerne les archives privées sont tellement minimes, je pense que l'assiette budgétaire en ce qui concerne les services d'archives agréées a peu évolué depuis 20 ans, sauf que le nombre de services d'archives agréées au Québec est passé de 9 à 30 et, comme on dit, la tarte n'est pas plus grande, sauf que les pointes, il faut les séparer en plus grand nombre de pointes. Donc, ce qui fait en bout de ligne que ça fait très peu d'argent pour ces centres d'archives.

1690 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Merci. Madame Beudet ?

Mme JOCELYNE BEAUDET :

1695 Dans le même ordre d'idée au niveau des archives privées, est-ce qu'il y aurait d'autres éléments par rapport à la loi que vous voudriez changer ou s'il y a seulement ces deux aspects-là ?

1700 **M. ROBERT NAHUET :**

1705 En ce qui concerne la loi en tant que telle, je pense que de bonifier le mode de
financement, je pense que ce serait déjà une chose énorme. D'un autre côté aussi, il faudrait
peut-être voir, comme je le mentionnais tantôt, c'est sûr que Bibliothèques et Archives nationales
du Québec maintenant qui va être responsable si je me souviens bien de l'application de la Loi sur
les archives, mais il y a aussi si je pourrais dire son partenaire à l'échelle canadienne qui pourrait
effectivement, que ce soit peut-être pas par les programmes de traitement parce qu'à ce moment-
là, c'est davantage - je vais parler jargon - mais c'est le Conseil canadien de archives qui distribue
comme on dit certaines sommes d'argent et il faut faire une demande de subvention, mais en ce
1710 qui concerne la diffusion des archives ou le fait de faire connaître les archives, je crois qu'à ce
moment-là, Bibliothèques et Archives Canada pourrait être un partenaire intéressé et intéressant
dans ce secteur-là.

Mme JOCELYNE BEAUDET :

1715 Vous voyez aussi la Ville de Montréal comme partenaire de diffusion ?

M. ROBERT NAHUET :

1720 Oui, oui, tout à fait. Pour moi, comme je l'ai mentionné tantôt dans le mémoire, c'est que
au-delà... c'est-à-dire qu'à un moment donné, les sommes budgétaires étant à peu près toujours
assez limitées, j'ai essayé de trouver d'autres éléments ou d'autres moyens pour faire en sorte que
les archives qui sont le patrimoine documentaire ou le patrimoine archivistique qui est
présentement à Montréal puissent être à la fois traitées, mais surtout connues de l'ensemble des
Montréalais. Et j'essayais de trouver des éléments distincts.

1725 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Monsieur Archambault ?

1730 **M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

Vos prédécesseurs auxquels vous vous référez souvent nous ont bien expliqué que dans certains cas, la famille Viau entre autres avait détruit complètement leurs archives ce qui les rend absolument incapables de procéder à leurs travaux et je ne voudrais pas qu'ils se retrouvent sans emploi, alors, est-ce que le phénomène de destruction d'archives, semble-t-il que sur le plan public, il y a certaines obligations, mais sur le domaine privé, si je vous cite, si je vous ai bien compris, la loi parle de traitement, de valorisation et de diffusion, mais elle ne parle pas de non destruction ou d'obligation de conservation.

1740 **M. ROBERT NAHUET :**

Effectivement, vous avez tout à fait raison. Il n'y a aucune loi qui oblige un organisme privé ou une société privée, je vous dirais d'une part à conserver ses archives, c'est-à-dire à organiser et conserver ses archives. Mais je vous dirais d'un autre côté, certaines compagnies ou les archives de certaines compagnies montréalaises ont été comme on dit sauvées in extremis, entre autres la Dominion Glass, la Dominion Bridge, bref, il y a un certain nombre d'archives d'entreprises qui ont pu être sauvées avant qu'on démolisse les bâtiments ou qu'on mette le feu aux documents.

1750 **M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

Est-ce que ce serait un peu... j'essaie d'établir un parallèle, tout parallèle est forcément boiteux, mais on a parlé du patrimoine industriel, puis on s'est dit que dans bien des cas, on ne trouve pas ça intéressant parce qu'on ne trouve pas ça beau, donc, on le protège plus ou moins.

1755 Il y a une question de sensibilisation bien sûr, mais dans le volet Montréal, gestionnaire exemplaire, j'imagine que vous trouvez là un nid propice à une recommandation que je n'ai pas vue dans votre mémoire ?

1760 **M. ROBERT NAHUET :**

C'est sûr que pour nous, Montréal en tant que gestionnaire, sauf que c'est vrai que tout ce qui concerne la gestion des archives, la conservation des archives par le milieu des affaires, ça nous importe beaucoup sauf qu'il faut bien se rendre compte qu'effectivement, c'est davantage par un travail de persuasion, un travail de collaboration entre le milieu des affaires qu'on va arriver à quelque chose. Ça, c'est vraiment sur du long terme plutôt que d'imposer des façon de faire par soit des règlements ou soit carrément par une législation.

1770 Mais là-dessus, effectivement, vous avez tout à fait raison et il y a une porte ouverte en effet en ce qui concerne cette partie-là du projet de la politique.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

1775 Sur le plan surtout des entreprises commerciales, il n'y a pas aussi la question du secret ou des habitudes de confidentialité ?

M. ROBERT NAHUET :

1780 C'est sûr qu'à ce moment-là, bon, un petit exemple, il y a quelques années quand j'ai fait mon mémoire de maîtrise moi aussi sur l'industrie ferroviaire, et j'ai tenté d'avoir accès aux archives du Canadien Pacifique, malheureusement aux archives du Canadien Pacifique, j'étais comme on dit communément un *no name*, ce qui fait en sorte que, bon, j'ai eu droit à certains documents, mais qui étaient davantage des journaux publiés de l'époque, tout ça.

1785 Mais en tant que telles, aux archives proprement parler qui concernaient... je m'intéressais aux Ateliers Angus du Canadien Pacifique, je me suis heurté à des murs. Je n'ai jamais pu savoir en tant que tel si l'ensemble de la documentation historique avait été jetée ou elle n'existait pas ou je ne pouvais pas y avoir accès.

1790 Il y a effectivement comme vous le mentionnez une certaine notion de secret, sauf que je vous dirais bien honnêtement, si la compagnie en vient à... dans l'obligation de fermer ses portes, il y a entre vous et moi, je pense qu'à ce moment-là, il ne devrait pas y avoir trop de problème pour accéder ou au moins traiter ses documents. Ce qui ne veut pas dire non plus que...

1795 **M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

Il ne faudrait pas souhaiter que les compagnies fassent faillite pour avoir accès.

M. ROBERT NAHUET :

1800 Non, non, non, mais ce que je tente de vous expliquer, c'est que dans certains organismes, entre autres Bibliothèques et Archives Canada, l'acquisition de fonds d'archives d'entreprises ne se fait que lorsque les entreprises ont, comme on dit, terminé leur vie.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

1805 Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1810 Dans votre mémoire, vous faites explicitement référence à ajouter le patrimoine archivistique dans le volet de la Ville gestionnaire. Est-ce qu'on peut penser que ça pourrait être entre autres utile dans le cas où on veut vendre une propriété pour fin d'émission de permis si les archives ont été conservées et qu'on ne doit pas reprendre à partir de zéro des études patrimoniales, des historiques de sites, etc.? Est-ce qu'on pourrait penser à ça ?

1815 **Mme YVONNE PAINCHAUD :**

Oui. En fait, ce serait... Quelle est votre question exactement?

1820 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Vous avez explicitement dans votre mémoire indiqué qu'il serait souhaitable d'ajouter le patrimoine archivistique dans la section portant sur la Ville gestionnaire.

1825 **Mme YVONNE PAINCHAUD :**

Oui, c'était dans le mémoire du GARM déjà.

1830 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Oui, exactement. Et puis là, avec l'entretien que vous venez de donner, vous dites que, bon, ça doit se faire dans une atmosphère de collaboration. Je voulais avoir peut-être des précisions sur les avantages pour la Ville qu'il pourrait y avoir à ce que les compagnies privées maintiennent des archives qui répondent par exemple à des besoins qui surviennent lorsqu'on veut, pas nécessairement fermer l'entreprise, mais peut-être des fois la déménager, donc, vendre une propriété et au lieu de recommencer au niveau des études patrimoniales, des historiques de site, s'il y a une forme d'obligation de maintenir des archives, l'information est déjà là. Est-ce que j'erre ou ça peut être une vision...

1840 **Mme YVONNE PAINCHAUD :**

En fait, ce serait presque essentiel pour ne serait-ce que quand on vend un terrain ou une maison, on demande toujours les titres de propriété ou les documents d'architecture, donc, c'est essentiel pour savoir, le nouveau propriétaire, qu'est-ce qu'il y a eu avant si jamais il y a des problèmes.

1845 **M. ROBERT NAHUET :**

Donc, à ce moment-là, on peut effectivement grâce aux archives suivre l'ensemble de l'évolution du bâti, savoir que, bon, o.k., la coquille extérieure peut être restée la même, sauf que l'intérieur peut avoir changé. De cette façon-là, on pourrait même voir s'il y a eu contamination parce qu'il y aurait eu des produits dangereux à tel ou tel endroit.

Donc, si jamais la Ville en faisait soit l'acquisition ou en devenait locataire, à ce moment-là effectivement, les archives jouent un rôle primordial ou essentiel.

1855 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Dans le mémoire du GARM, et vous l'avez mentionné lors de votre présentation je crois, il est souligné le volet d'avoir un portail internet que j'appellerais dans mon langage à moi de

1860

multiservices, donc, qui regroupe un ensemble de collections... j'appelle ça des collections d'archives, je ne sais pas si c'est un bon terme.

1865 Est-ce que vous avez des commentaires à apporter sur cette volonté-là ? Pour moi qui ne consulte pas physiquement des archives, mais qui peut le faire de façon virtuelle, je ne demande quel est l'avantage de regrouper sous un même site plusieurs collections d'archives ?

1870 Moi je peux aller d'une institution à l'autre voir ce qu'elles ont... c'est un petit peu le sens de ma question. Est-ce que c'est sur le plan méthodologique ? Est-ce que c'est l'idée de l'accès unique ? Qu'est-ce qui sous-tend ce principe du portail ?

M. ROBERT NAHUET :

1875 L'idée effectivement est, bon, le guichet unique est une excellente idée dans la mesure où, effectivement plutôt... actuellement, quelqu'un qui veut faire des recherches, dans un premier temps, ce n'est pas nécessairement les documents qui seront présentés, mais bien davantage les outils, dans notre jargon ce qu'on appelle des instruments de recherches qui permettent d'accéder au fonds ou d'accéder à l'information qui se trouve dans le fonds d'archives.

1880 Et éventuellement, il pourrait effectivement y avoir des documents en tant que tels : ça pourrait être des cartes, ça pourrait être des photos, ça pourrait être, bon, des documents... mettons les procès-verbaux du conseil de ville de 1942, mais reste que le portail est avant tout un outil pour identifier... C'est une ressource, je dirais que c'est un peu comme un catalogue dans une bibliothèque ou un outil qui justement vous permet de repérer les livres. Donc, à ce moment-là, vous me prêtez l'analogie, c'est que dans un livre, vous avez des chapitres ; si on fait une analogie entre un livre et un fonds, vous avez une table des matières, vous avez différents chapitres, vous avez... bon, on peut descendre comme on dit la nomenclature relativement loin, jusqu'à la pièce, jusqu'au document lui-même, mais d'abord et avant tout, le portail servirait à faire connaître les ressources archivistiques qu'il y a à Montréal. Parce que actuellement il faut aller
1885
1890 que ce soit sur le site des archives de la Ville de Montréal, il faut aller finalement sur le site des différents services d'archives et il y en a peut-être une vingtaine.

1895 Donc, à ce moment-là, grâce au portail, on pourrait avoir un guichet unique qui permet par exemple si vous vous intéressez au secteur du cinéma, vous allez apprendre que le fonds Claude Jutras est au service des archives à l'UQÀM, que si vous voulez faire des recherches dans le domaine des sciences, sciences et gestion, le fonds du docteur Armand Frappier est conservé à l'Institut Armand Frappier à Laval.

1900 Finalement, c'est davantage un outil pour diffuser et faire connaître les ressources archivistiques.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Merci beaucoup, votre présentation est fort appréciée. Nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes et reprendre entre 9 h10 et 9 h 15. Merci encore, à tout à l'heure.

1905 PAUSE... REPRISE

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1910 On reprend à l'instant avec les représentants des Amis de la montagne représentés par madame Sylvie Guilbeault et je crois, madame Rian Scrim. Alors, bienvenue et bonsoir.

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

Bonsoir.

1915

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

La parole est à vous.

1920 **Mme SYLVIE GUILBEAULT :**

1925 Merci beaucoup. On s'excuse, on vient de vous donner nos documents que vous avez entre les mains. Juste pour vous dire ce qu'on a mis dans nos pochettes, c'est 4 pages, on a été très bref, de notre point de vue sur la politique - ce n'est pas parce qu'on n'en pense pas grand-chose, bien au contraire - également une carte de la montagne qui a été faite par les Amis de la montagne qui est datée de juin 2004 ; une autre carte qu'on va vous expliquer un peu plus tard qui est plutôt liée au dossier du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges ainsi qu'une copie de la charte du Mont-Royal qui a été adoptée par les participants du Sommet de Mont-Royal en mars 2002 à l'occasion du 125^e anniversaire du Parc du Mont-Royal. Alors, on a également nos copies de la politique qui sont beaucoup annotées pour vous montrer qu'on l'a lue en détail, qui était très intéressante.

1930

1935 Je me présente, je suis directrice générale des Amis de la montagne et je suis accompagnée de Rian Scrim qui est responsable des forums publics aux Amis de la montagne. Les Amis de la montagne ont été fondés en 1986, donc, depuis près de 20 ans que l'organisme se préoccupe et intervient dans les dossiers de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Vous nous avez rencontrés à quelques occasions sur toutes les tribunes de l'Office de consultation et autres tribunes pour parler du Mont-Royal. On se fait un devoir d'y être et de ramener la cause du Mont-Royal à chaque fois parce que c'est un élément important pour les Montréalais. On dit toujours qu'on est le dernier organisme à se préoccuper du Mont-Royal, mais il y en a eu bien d'autres avant nous : ça fait 150 ans que les Montréalais se préoccupent de leur montagne.

1940

1945 Si on parle rapidement de la politique en général, les Amis de la montagne veulent féliciter la Ville de Montréal pour sa politique du patrimoine ; c'est un geste important et puis, bon, c'est particulier qu'une ville se dote d'une politique, alors, on est très content de participer à cette politique et que la Ville puisse se doter de cet outil important.

1950 Ce qu'on a pu noter en particulier dans la politique qui a été proposée par la Ville de Montréal, enfin, c'est que la Ville reconnaît l'importance du patrimoine pour l'administration, ses citoyens, les associations, les divers paliers de gouvernements. On a pu apprécier particulièrement dans la politique le fait qu'on insiste sur l'importance des bâtiments religieux et des communautés religieuses en tant que propriétaires d'ensembles patrimoniaux, ce qui est particulièrement important pour la montagne qui a su attirer les congrégations religieuses sur la montagne au fil des années.

1955 L'intention de la Ville d'affirmer son leadership pour favoriser le développement d'une vision collective et d'une responsabilité partagée du patrimoine montréalais, pour nous, c'est très important. L'intention de créer dans le budget municipal un fonds dédié à la conservation, à la mise en valeur des biens municipaux d'intérêts patrimoniaux, ça veut dire qu'au-delà des intentions, on espère avoir des actions et qu'il y a de l'argent qui vient avec ces actions.

1965 L'intention de reconnaître l'importance des arbres et d'avancer une politique sur leur abattage, ça, on va revenir plus tard dans nos commentaires, et l'importance d'inclure le patrimoine scolaire parce qu'effectivement, entre autres la montagne a accueilli au fil des années entre autres deux universités, mais plusieurs institutions d'enseignement sur la montagne.

1970 Toutefois, de façon générale, nos préoccupations, c'est que cette politique se traduise rapidement par un plan d'action et que tous les intervenants municipaux et autres soient informés des différentes politiques et plan d'action mis de l'avant par la Ville et agissent de façon concertée. Pour vous expliquer pourquoi on pointe particulièrement ces deux points, je vous amène au point 3 de notre présentation, les interventions récentes sur le Mont-Royal. Alors, c'est mentionné dans la politique et vous le savez, le Mont-Royal est géré par 5 arrondissements dont Westmount qui redeviendra une ville en janvier 2006, donc, on va parler de 4 arrondissements et de 2 villes.

1975 Le Mont-Royal a fait l'objet d'une attention particulière depuis les 3 dernières années entre autres, et je les nomme rapidement, le Sommet du Mont-Royal en mars et avril 2002, un qui a été tenu par les Amis de la montagne et un qui a été tenu par la Ville. On a parlé de la charte. La consultation de la Commission des biens culturels sur l'avenir du Mont-Royal, donc, le gouvernement du Québec a fait des consultations, la Ville de Montréal également. La recommandation du ministère d'état à la Culture et aux Communications pour la création de
1980 l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal qui était une première au Québec.

1985 Ensuite, les consultations sur des dossiers plus spécifiques de l'Office de consultation, en particulier l'Oratoire St-Joseph, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges en novembre et décembre 2003, l'avant-projet et le projet de politique sur la protection des milieux naturels où il y a un chapitre sur le Mont-Royal. Il y a également un rapport qu'on nomme le rapport Cliche sur la formation d'une table de concertation pour le Mont-Royal, le plan d'urbanisme où il y a un chapitre également particulier sur le Mont-Royal, la politique du patrimoine qu'on a entre les mains, le plan stratégique de développement durable où il y a également un chapitre particulier sur le Mont-Royal, le projet politique culturelle qui est à venir où, on le sait, on parle largement du Mont-Royal,
1990 enfin, je crois, et le projet de politique sur l'arbre qui est aussi à venir où on va parler du Mont-Royal, le plan de mise en valeur du Mont-Royal qui doit être mis à jour qui a été adopté en 1992 et qui est spécifique au Mont-Royal.

1995 Alors, vous voyez qu'il y a beaucoup de dossiers, de plans, d'intentions par rapport au Mont-Royal, plusieurs intervenants, mais tous ces intervenants-là présentement ne se parlent pas nécessairement.

2000 Nous sommes toujours en attente d'actions concrètes dont l'adoption officielle du décret d'arrondissement historique et naturel. Il a été annoncé en février 2003, mais il n'est toujours pas officiel. Il semble que ça va se faire au mois de mars, mais la date a été poussée plusieurs fois. La délégation de gestion de l'arrondissement historique et naturel parce que le décret, ce qui avait été demandé avec la protection gouvernementale, c'est que la gestion de cet arrondissement soit confiée à la Ville de Montréal et cette délégation de gestion, ce qu'on sait, c'est que ça ne se fera pas nécessairement avec l'adoption officielle du décret d'arrondissement historique et naturel.

2005 La mise en place d'une table de concertation du Mont-Royal qui doit réunir tous les acteurs du Mont-Royal, une direction générale unifiée du Parc du Mont-Royal. Présentement, il y a peut-être une quinzaine d'intervenants municipaux qui interviennent sur le Mont-Royal, dans le Parc du

2010

Mont-Royal, sans nécessairement se concerter ou travailler ensemble et on a parlé plutôt de la révision du plan de mise en valeur du Mont-Royal.

Donc, c'est des actions à très court terme qui doivent être faites et dont on attend depuis, je vous dirais dans la plupart des cas trois ans, deux ou trois ans, que ça se concrétise.

2015

De façon plus spécifique sur le projet de politique en relation avec le Mont-Royal, parce que c'est l'objet sur lequel on est le plus habilité à parler, on voit à la page 71 du document que la politique aborde de façon plus spécifique la question du Mont-Royal. À notre avis, la politique identifie bien les problématiques de la montagne, soit un territoire où cohabite plusieurs vocations urbaines, un territoire divisé entre 5 arrondissements qui appliquent leur propre réglementation, des statuts de protection qui se superposent et de fortes pressions de développement de toutes parts de la montagne.

2020

Alors, ce qui nous apparaît important, que ce soit dans la politique du patrimoine ou les autres politique, les autres projets de politique, les interventions, c'est de préciser le territoire à protéger ou le territoire dont on parle, parce qu'on s'aperçoit dans chacun des documents, le Mont-Royal n'est jamais clairement défini.

2025

On sait que c'est un vaste territoire, et là je vous invite peut-être à regarder dans la carte et c'est pour ça qu'on a eu cette réflexion en 2002, vous pouvez voir que le territoire qui est en jaune, qu'on a surligné, c'est le territoire qui a été annoncé par le gouvernement du Québec en 2003, qui est l'arrondissement historique et naturel.

2030

Nous, comme organisme, avons eu une réflexion de plusieurs années sur quel devrait être le territoire à protéger, c'est la ligne que vous voyez en rose ou rouge. Donc, le territoire de la montagne selon nous doit être beaucoup plus grand que seulement l'arrondissement historique et naturel décrété par le gouvernement. On voit que c'est pour des raisons administratives que ce choix est fait. C'était anciennement le site du patrimoine du Mont-Royal où on a ajouté un bout du territoire de Westmount et une partie du territoire d'Outremont.

2035

Mais nous on dit, premièrement la montagne, ça doit être le massif si on parle de patrimoine naturel « ma montagne comme massif.» On devrait inclure un territoire qui va jusqu'à votre extrême gauche, même aller chercher Villa-Maria, la propriété de Villa-Maria qui est sur la montagne - et ceux qui en doutent, je vous invite à prendre votre vélo ou à marcher parce qu'à partir de là, ça monte - et donc, cette propriété institutionnelle également, qui est au début de la montagne, mais qui a une valeur patrimoniale qui présentement n'est pas protégée.

2040

2045

Villa-Maria comme telle, oui, il y a une aire de protection. Mais l'ensemble de ces propriétés institutionnelles présentement n'ont pas de statut particulier et donc, on croit que la montagne devrait se définir de ce côté-là jusqu'à Décarie, au nord Côte-Ste-Catherine, parce qu'on voit très bien que c'est la montagne, et au sud, vous avez Sherbrooke..

2050

Présentement l'arrondissement historique et naturel du gouvernement ne comprend pas le Grand Séminaire et le Collège de Montréal qui pourtant est bien sur la montagne, mais

considérant qu'il y avait déjà une protection du ministère de la Culture à ce niveau-là, il n'a pas été inclus. Donc, c'est vraiment des questions administratives.

2055

Ce qu'on dit, nous, pour la Ville de Montréal, la Ville peut se permettre quand on regarde une protection et on parle d'une politique du patrimoine ou une politique de protection des milieux naturels, la Ville peut se permettre d'aller au-delà des limites que le gouvernement du Québec identifie pour sa part.

2060

Donc, on considère important et on ne l'a pas vu, à moins que vous nous indiquiez autrement, dans la politique du patrimoine, une définition du territoire du Mont-Royal, ce qui à notre avis serait important d'identifier. Et on insiste également parce qu'on a eu dans cette réflexion-là plusieurs remarques à l'effet que c'est un très grand territoire, mais ce qui est important d'identifier, c'est qu'il y a selon nous 3 niveaux différents. Il y a le noyau vert qui est vraiment le Parc du Mont-Royal avec les deux grands cimetières au centre qui vraiment constituent le centre de la montagne et en 1975, la charte de la Ville a été modifiée pour dire : Cet espace-là, ce périmètre, c'est zoné parc.

2065

Alors, ça comprend le parc, les deux cimetières, plus une partie de l'Université de Montréal et au sud, tout le terrain du Royal Victoria est inclus dans la charte de la Ville de Montréal comme étant zoné parc.

2070

Alors, le noyau vert selon nous doit avoir des critères et une évaluation beaucoup plus restrictive. Autour il y a une couronne institutionnelle. Alors, les grandes institutions qui sont venues s'installer sur la montagne, on parle des hôpitaux Royal Victoria, l'Hôpital général de Montréal, l'Hôtel Dieu, l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'Oratoire St-Joseph, alors, les grandes propriétés institutionnelles, le Collège Marianapolis, qui sont venues s'installer autour du noyau vert. Un troisième niveau qui est une ceinture résidentielle qui a également un paysage particulier par sa trame de rue, par son développement, pas ses habitations qui a également une appartenance à la montagne particulière.

2075

2080

Alors ce qu'on souhaiterait, c'est qu'il y ait cette distinction et que même si, je le redis, même si le gouvernement se limite à un certain périmètre, alors la Ville dans ses politiques, dans son plan d'urbanisme peut identifier des secteurs particuliers sur la montagne.

2085

Ce qui nous préoccupe également, c'est une meilleure gestion de ce territoire. On le mentionnait, c'est 5 arrondissements avec chacun leur réglementation, la politique du patrimoine le mentionne également. Alors, on vous donne un exemple de cette complexité qui fait qu'on a des sites de grand intérêt patrimonial comme par exemple le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui, si vous voyez sur la carte, déjà du noyau vert, c'est le tiers du noyau vert du Mont-Royal, c'est 150 ans d'histoire. Le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges était là avant le Parc du Mont-Royal, donc, c'est un site d'une grande importance pour le patrimoine du Québec et même de tout le pays et présentement la décision de la Ville a été de déléguer ou de donner à l'arrondissement Côte-des-Neiges la gestion ou la décision de l'adoption de son plan directeur.

2090

2095

2100 Alors, en 2003, il y a eu une consultation publique qui a été faite par l'Office de consultation sur des grands principes, mais là depuis, le plan s'est précisé sur des éléments très particuliers de développement de mausolée ou même sur l'ensemble du plan, ce que la Ville de Montréal a décidé, c'est de donner à l'arrondissement le choix de décider de l'avenir du cimetière pour les 20 prochaines années. Donc, on parle d'une entente qui va durer 20 ans où les projets de développement du cimetière ne reviendront jamais sur la place publique avant 20 ans.

2105 Si vous regarder l'autre carte qui est malheureusement moins... parce qu'il n'y a pas de couleurs - on n'a pas pu s'offrir la couleur pour celle-ci - c'est pour vous montrer que présentement, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour son développement futur est présenté seulement à l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, et on est dans une démarche référendaire présentement, - si vous voyez la zone principale ici, c'est le cimetière - et pour comprendre qui a le droit de participer à une démarche référendaire, c'est un périmètre de 200 mètres autour qu'on dresse et c'est les gens qui habitent dans ce périmètre de 200 mètres qui ont
2110 droit de s'inscrire à une démarche référendaire.

2115 Sauf que dans ce découpage-là, on voit qu'il y a trois (3) arrondissements qui sont touchés, soient l'arrondissement Ville-Marie, l'arrondissement Outremont et l'arrondissement Côte-des-Neiges ; mais les gens de Ville-Marie et d'Outremont n'ont pas le droit de se prononcer sur l'avenir du cimetière, c'est seulement ceux de Côte-des-Neiges et seulement une petite partie des gens qui se trouvent en face du cimetière.

2120 Alors, on trouve qu'il y a des enjeux patrimoniaux, des enjeux de protection de grande importance sur le Mont-Royal qui présentement dans la décision de la Ville de gérer la montagne par arrondissement ne rencontre pas les objectifs qui avaient été fixés et par le gouvernement du Québec en créant l'arrondissement historique et naturel et qui avaient été demandés par la collectivité de Montréal d'avoir des mesures de protection pour l'ensemble de la montagne et que ce soit géré à un niveau central.

2125 Alors, on trouve qu'il y a un grand danger de donner aux arrondissements à l'heure actuelle, avec les outils des arrondissements, la gestion de sites patrimoniaux de cette importance-là. Alors, pour nous, c'est un point vraiment important à amener dans une politique... on ne sait pas si ça se met dans la politique du patrimoine, mais c'est un élément sur lequel on insiste particulièrement.

2130 Autre élément sur lequel on souhaite insister et comme organisme sans but lucratif qui depuis 20 ans a comme mission de mobiliser la communauté pour la protection de la montagne, on demande d'insister, de miser, que la Ville mise sur l'implication des citoyens, des organismes du milieu pour la protection de son patrimoine. On peut lire dans la politique que la Ville insiste sur
2135 le leadership, la politique insiste sur le leadership de la Ville en matière de patrimoine, on considère que c'est très important que la Ville soit elle-même exemplaire à ce niveau et qu'elle puisse inciter des actions dans ce sens, mais on croit également que la Ville devrait miser beaucoup sur l'implication de ses citoyens, des organismes du milieu, pour faire en sorte que

2140 l'action de protection du patrimoine de la Ville perdure au-delà des changements d'administration municipale, au-delà des changements de gouvernement.

2145 Je vous dirais qu'on le voit constamment, la protection de la montagne, il y a eu des hauts et des bas parce qu'on a changé d'administration municipale, parce qu'on a changé de gouvernement. Encore là, si l'arrondissement historique et naturel n'est pas encore officiellement décrété, c'est que 4 jours avant que ça puisse être fait, on a changé de gouvernement au niveau provincial.

2150 Alors, si les gens du milieu se sentent vraiment responsables et sentent vraiment que les administrations comptent sur eux et les encouragent à prendre part à la protection du patrimoine, on croit que c'est une façon de faire perdurer ses bonnes intentions pour la Ville de Montréal.

2155 Un autre élément qui nous apparaît très important, c'est de mieux définir le paysage. C'est particulièrement important, je vous dirais, pour la montagne où on s'aperçoit présentement que... bon, l'arrondissement historique et naturel est le premier au Québec et on s'aperçoit, depuis 2 ans qu'on est impliqué dans différents dossiers, que le paysage n'est pas bien défini. Alors, on parle d'un paysage historique, mais on ne sait pas comment le définir exactement. La politique parle ici de protection ou d'identification d'arbres remarquables ; il faut vraiment que cette politique du patrimoine aille plus loin que les arbres remarquables.

2160 Je reviens encore au cas du cimetière Notre-Dame-des-Neiges où il y a des travaux qui se font, c'est des choses vraiment, je dirais, séparément qui semblent vraiment anodines, mais il y a certains travaux qui se font qui sont en train de changer le tracé original du plan qui a été fait il y a 150 ans et s'il n'y a pas cette identification du paysage à préserver, que ce soit pour les deux grands cimetières qui ont été conçus comme des cimetières-jardins, mais qu'on est en train de perdre, enfin, qui sont en train de se modifier... Un autre exemple de façon beaucoup plus restreinte, il y a un projet de condos sur l'avenue Cedar ; ça fait trois fois ou deux fois que les résidents rejettent le projet en démarche référendaire, ils plaident la topographie de la montagne, les vues de la montagne, les arbres à préserver. Alors, c'est nouveau parce que, bon, les bâtiments comme tels ou le niveau architectural est quand même acceptable, mais maintenant, les résidents demandent, parce qu'on est sur le montagne, il faut préserver le paysage, et, ces critères-là sont absents présentement. Alors, ils sont à bâtir. Mais il y a vraiment une urgence à ce qu'ils soient identifiés parce que les projets se font de plus en plus... ils sont toujours pressants et c'est difficile de définir quel est le paysage à préserver.

2170 Donc, notre souhait, c'est que la politique du patrimoine puisse aller aussi beaucoup plus loin que les arbres seulement remarquables à préserver.

2175 On parle de la trame de rue. On mentionnait la trame de rue parce que quand on parle de la montagne, effectivement la trame de rue, c'est fait en fonction de la topographie, des vues à préserver, la topographie. Le choix de certaines espèces végétales également parce que, bon, par exemple dans le Parc du Mont-Royal, il a été choisi de revenir à la forêt d'origine parce qu'à 2180 une certaine époque, il y a à peu près n'importe quoi qui a été planté parce qu'il y avait eu des coupes à blanc ou enfin... alors, on a planté des espèces qui repoussaient rapidement. Maintenant, il y a tout un programme de renaturalisation pour refaire la forêt d'origine.

2185 Cette réflexion-là n'est pas nécessairement faite sur les terrains des grandes propriétés
institutionnelles et on sait que dans la politique sur la protection des milieux naturel, l'Oratoire St-
Joseph a des boisés à protéger, les cimetières, les universités également, donc, c'est important
également de penser à créer ce patrimoine ; pas seulement le protéger, mais qu'est-ce qu'on veut
avoir comme patrimoine naturel dans le futur. Avoir une forêt qui représente bien les
2190 de magnifiques chênes rouges qui ont été coupés, des forêts de chênes centenaires qui ont été
coupés au sommet de la montagne qui, je l'espère, aujourd'hui ne se répéterait plus jamais.

Alors, c'est un peu nos remarques sur la politique qui est déposée aujourd'hui.

2195 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Merci infiniment. Est-ce que vous avez quelque chose que vous voudriez ajouter,
Madame Scrim ?

2200 **Mme RIAN SCRIM :**

Non.

2205 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Pas à ce moment-ci ? Alors, merci pour votre présentation ; c'est très ciblé et très clair ce
qui nous facilite beaucoup la tâche évidemment.

2210 Vous attendez une délégation de gestion de la part du ministère de la Culture et
Communication aux entités municipales comprises à l'intérieur de l'arrondissement historique et
naturel du Mont-Royal. Vous nous avez annoncé que d'après les informations que vous avez,
l'officialisation du décret ne serait pas accompagnée tout de suite d'une telle délégation.

2215 Selon vous, qu'est-ce que ça prend pour qu'il y ait une délégation et pour qu'elle soit
fonctionnelle ? Parce qu'en parallèle de cette volonté de délégation de gestion, finalement je ne
suis pas sûre, mais c'est une délégation d'administration d'un budget lié à un statut décrété par le
gouvernement du Québec ? - j'essaie de simplifier, mais vous êtes là pour me corriger -.

2220 Il y a aussi en parallèle ce que vous donnez comme étant en attente d'actions concrètes,
c'est-à-dire la mise en place de la table de concertation, une direction générale unifiée sur le parc,
puis la révision du plan de mise en valeur qui sont des actions qui sont attendues depuis un certain
temps. Alors, ma question est très large - alors, je fais appel à votre parcimonie - c'est donc
comment est-ce qu'on peut voir toutes ces actions isolées dans un ensemble pour que ça
converge ?

2225 **Mme SYLVIE GUILBEAULT :**

2230 Un des éléments pour nous qui est très important, c'est ce mécanisme de concertation qui n'est toujours pas en place et qui a été adopté, qui a été reconnu au Sommet de Montréal et cette table de concertation où les cinq (5) arrondissements doivent être réunis, les grands propriétaires institutionnels, il y a des gens du ministère, le Conseil du patrimoine et certains organismes du milieu, pour faire en sorte que les acteurs sur la montagne puissent mettre en commun leurs intentions de développement et que l'expertise vraiment soit partagée à ce niveau. Parce que pour faire le tour des cinq (5) arrondissements réguliers nous-mêmes parce qu'il y a cinq (5) conseils d'arrondissement qui... et l'expertise n'est pas là réellement, présentement, ce n'est probablement pas volontaire, mais nos élus ont à être mieux informés de ce que c'est la protection du patrimoine naturel et historique de la montagne, ils ont également à apprendre à mieux se servir des outils et des instances consultatives qu'ils ont à leur disposition.

2240 Pour vous donner l'exemple, l'arrondissement Ville-Marie nous a répondu à plus d'une occasion que... parce que moi je demandais toujours quand il y avait un projet : Qu'en a dit le Conseil du patrimoine ? Ils se retournent et demandent à leurs fonctionnaires : Qu'est-ce qu'ils en ont dit ? Et eux, ils se sont déjà prononcés sur le projet sans avoir eu l'opinion du Conseil du patrimoine. Alors, il y a des experts à la Ville qui sont là, il y a une instance dont la Ville s'est dotée qui n'est pas, je vous dirais, je le mets entre guillemets, «utilisée» à sa juste valeur pour que les élus, ceux qui ont à prendre des décisions et que les propriétaires institutionnels qui ont à développer des projets puissent avoir toute l'expertise, les informations voulues pour prendre de bonnes décisions pour développer des projets. Alors, la table de concertation pour nous est vraiment un outil très important.

2250 Ce qu'on a pu en voir présentement, parce qu'on nous a présenté le projet, honnêtement la table telle que présentée ne nous convient pas entièrement parce que le mandat de la table sera de revoir les structures de gestion et de faire la mise à jour du plan de mise en valeur du Mont-Royal. Alors, notre inquiétude, c'est que pendant qu'on réfléchit sur les grands principes, les projets passent sans qu'il y ait de discussion sur cette table-là.

2255 Alors ça, c'est un point qu'on a fait valoir au président de la table qu'on a rencontré qui est monsieur Claude Corbeau et qu'on a fait valoir également auprès des décideurs de la Ville et sur lequel on va revenir parce qu'on ne peut pas croire qu'on va parler de politique et de grands concepts quand les promoteurs présentent leurs projets et qu'ils sont acceptés dans les arrondissements sans que ce soit discuté à un niveau général et central.

2260 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Madame Beudet ?

2265 **Mme JOCELYNE BEAUDET :**

2270 Dans le même ordre d'idée, qu'est-ce que vous voyez comme relation par rapport aux CCU de ces différents arrondissements ? Parce que je sais qu'à Outremont, ils ont quand même passé certaines modifications à leur réglementation. Est-ce que vous pourriez un peu nous éclairer sur ça ? Pas nécessairement juste pour Outremont, mais qu'est-ce qui s'est fait dans les

arrondissements autour. On s'est rendu compte ce soir qu'il y avait une grande diversité dans ces différents CCU.

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

2275

Je vous dirais que ça fait partie de la complexité. Ça fait partie des choses à revoir parce qu'il y a cinq (5) arrondissements, donc, il y a cinq (5) CCU . Ce qui rend la chose encore plus complexe pour la montagne, c'est qu'il y a le CCU, le Conseil du patrimoine, puis ensuite arrive à la toute fin le ministère de la Culture et c'est même arrivé que... enfin, je pense que le CCU a donné en toute honnêteté, intégrité et connaissance du dossier leur opinion en faveur de projet et on a vu le ministère de la Culture en arrière dire : Non, ce n'est pas un bon projet.

2280

Donc, c'est très complexe et... quoique pour nous-mêmes avoir fait le tour des cinq (5) arrondissements lors du Sommet du Mont-Royal, on est allé rencontrer les organismes, les gens dans le milieu et on a vu que chacun des arrondissements avait sa couleur. Parce que Outremont a ses couleurs et son développement qui lui est propre, le Plateau a également son développement qui lui est propre, donc, l'idée, ce n'est pas nécessairement d'uniformiser les cinq (5) arrondissements et que Westmount ressemble à Outremont, mais c'est d'avoir certains liens communs et possiblement au niveau du paysage.

2285

2290

Le paysage est peut-être celui qui va unir le plus la montagne et les arrondissements, mais c'est sûr que chaque arrondissement doit avoir son expertise, mais ce qui manque présentement, c'est qu'il n'y a pas de lien pour l'ensemble de cette montagne.

2295

Alors, présentement ce qu'on voit, c'est renforcer au niveau des arrondissements, mais il n'y a pas ce lien qui permet à chacun de ces cinq (5) CCU de se parler. Alors ça, ce sont les outils de concertation qu'on demande parce que c'est important qu'il y ait cet échange et cette vision d'ensemble à un certain niveau de la montagne.

2300

Mme JOCELYNE BEAUDET :

Est-ce que vous avez présenté cette carte-là aux différents arrondissements et quelle a été leur réaction si ç'a été fait ? Parce que les limites que vous proposez sont quand même assez englobantes.

2305

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

Oui. Je vous dirais que Westmount n'était pas d'accord du tout avec nous parce que, bon, Westmount a toujours dit que tout Westmount était patrimonial, toute la ville était... Donc, ils n'avaient pas, eux, de problème à protéger leur territoire et qu'ils étaient beaucoup plus... qu'ils avaient été beaucoup plus rigoureux et exigeants dans le passé que la Ville, l'ancienne Ville de Montréal avait pu l'être sur son propre territoire. Alors, leur inquiétude, c'était de baisser les critères. Alors ce qu'on a toujours fait valoir à Westmount, c'est : Écoutez, si vos critères sont plus élevés, tant mieux, il n'y a pas personne qui va vous demander de baisser vos critères..

2310

2315

Mais effectivement, je vous dirais qu'on l'a présentée dans les arrondissements. Les citoyens, les organismes sont d'accord avec ça parce que la montagne, c'est un tout. C'est au niveau administratif que c'est une autre paire de manches, mais on l'a amenée au plan d'urbanisme, on l'a amenée à toutes les tribunes comme je vous le disais avant pour dire : Il faut voir la montagne, surtout si on dit que c'est un patrimoine naturel, il faut voir le massif. C'est d'abord cette montérégienne qui a aussi donné le nom de montérégienne aux huit (8) autres. Il me semble qu'elles sont neuf (9)... non, sept (7) en tout, je devrais le savoir.

2320

Alors, c'est quand même particulier, puis là présentement, ce ne sont que des parties de la montagne qu'on reconnaît. Mais on l'a réduite déjà depuis... on avait vu plus long, on allait jusqu'à Van Horne au nord, mais définitivement que Côte-Ste-Catherine, voyez, ce n'est pas inclus là, puis quand on est sur Côte-Ste-Catherine, ça porte déjà le nom, c'est la montagne.

2325

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2330

Le périmètre qui est sur cette carte-là, est-ce que c'est celui que vous avez proposé dans des consultations sur l'avenir du Mont-Royal ?

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

2335

Hum, hum.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2340

Oui ?

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

Oui.

2345

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

C'est celui qui inclut les flancs. C'est pour ça que vous faites référence à la montérégienne comme telle, donc, au massif ?

2350

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

Tout à fait. Et c'est ce qu'on a déposé aussi à la Commission des biens culturels qui avait fait une consultation publique suite à l'annonce de l'arrondissement historique et naturel. Donc, il y avait une consultation... il fallait émettre des commentaires et nous, on a fait valoir à nouveau...

2355

Alors, on sait, on suppose que le décret va être annoncé prochainement, possiblement que le périmètre ne sera pas agrandi, parce que pour agrandir le périmètre, il faut aller en

2360 affichage, ce qui ne sera pas fait. Mais on a toujours fait valoir que la Ville pouvait aller plus loin que ce que le gouvernement décrétrait.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2365 Vous ne m'avez pas dit tout à l'heure quelle était votre perception de ce que serait une délégation de gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal aux organismes municipaux. Quels avantages est-ce que ça apporterait ?

2370 D'après ce que je comprends, c'est qu'à l'intérieur du périmètre, à peu près toute intervention nécessite l'autorisation de la ministre ?

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

Oui.

2375 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Et s'il y avait une délégation de gestion, ça ne nécessiterait plus l'autorisation de la ministre ?

2380 **Mme SYLVIE GUILBEAULT :**

2385 Effectivement. Mais on a pu voir dans les dossiers... enfin, à notre avis, la Ville n'est pas prête à prendre cette délégation de gestion. Mais nous-même comme organisme, on avait demandé dès le début, on disait : La Ville de Montréal connaît son territoire, les intervenants, les élus connaissent leur territoire. Donc, on ne voyait pas pourquoi ce serait Québec qui viendrait gérer un territoire montréalais, mais il faut que Montréal ait les outils et l'expertise nécessaire pour gérer ce territoire.

2390 Ce qui a été convenu avec le gouvernement du Québec, le ministère de la Culture, ils ont dit... mais même encore là, on n'a pas encore les critères précis, ils sont encore à travailler sur les critères du paysage et les critères d'évaluation de projets. Ils les ont, mais ils ne sont pas encore publics. Le ministère lui-même. Donc, c'est important que ce travail-là soit fini au niveau du gouvernement et que ce travail-là se fasse en collaboration avec la Ville parce qu'il y a quand même une expertise importante à la Ville ; il y a des gens très compétents dans les services de la Ville alors que... bon. Ce qu'on comprend, c'est que c'est présentement en processus, mais il faut que tout ça soit bien arrêté, puis qu'on soit certain qu'il y ait les outils en place pour dire que ce soit cinq (5) arrondissements ou qu'il y ait une ville-centrale ou enfin... que la Ville de Montréal puisse prendre la gestion de ce territoire.

2400 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Monsieur Archambault ?

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

2405

Je ne veux pas m'éterniser, vous avez déjà couvert beaucoup d'éléments, mais je vois dans la pochette la Charte du Mont-Royal et ç'a été préparé à l'occasion du Sommet de... Est-ce que c'était le Sommet Ville ou le Sommet Amis ?

2410

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

Le Sommet Amis.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

2415

Le Sommet Amis. Est-ce qu'il y a eu des adhésions publiques à la Charte formellement ?

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

2420 Lors du Sommet, les participants ont signé cette Charte. Il y a des gens qui... et nous, on
a continué à en faire la diffusion et les gens ont continué à la signer et à nous la retourner. On est
en fait un peu le secrétariat de la diffusion de cette Charte. Mais on souhaite et on l'apporte
également là où on va parler de la montagne, que la Charte du Mont-Royal soit reconnue
2425 officiellement par la Ville également. On l'a travaillée, on l'a amenée, puis le Sommet du Mont-
Royal, Amis ou Ville, on l'a fait avec la Ville de Montréal avec particulièrement le Service des
parcs, et on croit que c'est quelque chose qui peut être... enfin, on en a parlé également avec la
direction du Mont-Royal, on veut l'amener à la table de concertation. On souhaite que ce soit un
document, il peut être bonifié, amélioré, mais qu'il soit adopté par l'ensemble des intervenants de
la montagne.

2430

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

D'accord. Une dernière précision pour moi. Au niveau quand vous avez mentionné qu'il
ne s'agit pas d'uniformiser les arrondissements au niveau du contrôle sur le Mont-Royal, chaque
2435 CCU ayant ses propres prérogatives, vous parlez de nécessité d'outils de concertation, ou quoi
que ce soit. Est-ce que vous avez eu l'occasion d'établir des ponts avec certains de ces
arrondissements-là en fonction de vos préoccupations sur le Mont-Royal? Parce que les CCU se
parlent, mais les CCU se parlent de différentes choses ; est-ce que vous avez réussi à les faire se
parler sur votre champ de préoccupation?

2440

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

Qui est la montagne.

2445

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

Oui.

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

2450

Je vous dirais qu'on l'a fait il y a deux ans quand... ça va faire presque trois ans, On
continue à les rencontrer également, mais on a également demandé, et ça s'est concrétisé, qu'il y
ait une personne ou un service responsable de l'ensemble de la montagne parce que c'est très
complexe. C'est très complexe la Ville de Montréal, les cinq (5) arrondissements, autant d'élus,
2455 autant de services et tout ça, et depuis deux ans, il y a eu un directeur du Mont-Royal qui a été
nommé et c'est sa fonction première de rassembler les gens autour de la montagne. Il y a eu trois
directeurs du Mont-Royal en deux ans. Alors, le dernier est arrivé en poste il y a quand même
quelques mois et son mandat premier est de mettre en place cette table de concertation.

2460 Alors, je vous dirais plutôt que de continuer à faire le missionnariat autour de la montagne, on travaille beaucoup au niveau d'avoir ces outils pour amener les gens à travailler ensemble, mais on est... comme je vous dis, on fait le tour des arrondissements religieusement.

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

2465

 Mais les arrondissements ne font pas le tour pour venir vous rencontrer, il n'y a pas de veille disons avec des espions dans chaque arrondissement qui vous alertent ?

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

2470

 Bien, écoutez, on a des forums publics à tous les mois. Alors, depuis 18 ans, les Amis de la montagne le premier mercredi du mois de 5 h 30 et 7 h, on a des forums publics ; on envoie... d'ailleurs, c'est le mandat de Rian, on a au-dessus de 600 invitations et c'est dans les journaux et on traite des sujets d'actualité et il y a des représentants d'à peu près... de plusieurs institutions et d'arrondissements qui viennent à ces forums, puis c'est vraiment une belle occasion...souvent les gens n'ont pas la chance de parler avec les différents fonctionnaires et là, les gens parlent ouvertement. Donc, ils viennent aussi en espion ou en participant.

2475

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

2480

 D'accord.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2485

 Alors, vous êtes en train de nous dire que vous êtes plus espionnés que vous espionnez les autres finalement ?

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

2490

 Non, on n'espionne pas, on participe.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2495

 Juste une petite précision. Vous nous avez dit que la Charte de la Ville de Montréal en 1975 a été amendée de façon à identifier le territoire-parc qui comprend le parc actuel et certains... Est-ce que cette définition du territoire-parc a été reconduite dans la Charte de la nouvelle ville ?

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

2500

Oui. Alors, on a fait des représentations auprès du comité de transition pour faire valoir ce point-là et ç'a été reconduit dans la nouvelle charte.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2505

Je vous remercie beaucoup pour votre présentation, c'était fort apprécié.

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

2510

Merci à vous.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Aviez-vous un commentaire à nous livrer avant de partir ?

2515

Mme SYLVIE GUILBEAULT :

Non, j'ai pris toute la place. Non, je regardais Rian...

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2520

Elle l'aurait prise si elle avait senti le besoin de le faire.

Mme RIAN SCRIM :

2525

Oui.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2530

Merci à vous. Nous allons maintenant accueillir les représentants du Conseil des monuments et des sites dans les personnes de Jean Bélisle, Eva Newmann et Louise Mercier. Alors, bienvenue et bonsoir.

2535

Nous avons reçu votre mémoire aujourd'hui et nous en avons pris connaissance. En fait, je parle pour moi, j'ai pris connaissance du mémoire, mais pas nécessairement des annexes.

Mme LOUISE MERCIER :

2540

Bien. Alors, je me présente. Louise Mercier, président du Conseil des monuments et sites. Jean Bélisle, administrateur du Conseil des monuments et sites. Eva Marie Newmann qui est agente de liaison pour le comité Avis et prise de position de l'Est.

2545 Donc, comme vous avez pu le lire peut-être en début de mémoire, le Conseil des monuments et sites du Québec est un organisme pan québécois de protection et de sauvegarde du patrimoine bâti et du patrimoine paysagé. Ça fait maintenant 30 ans cette année qu'on œuvre à cette mission. Pour atteindre nos objectifs, nous avons donc établi différents programmes, différentes actions au fur et à mesure des années.

2550 Nous avons donc créé un magazine du patrimoine dont vous avez probablement entendu parler, le magazine *Continuité* qui est publié depuis maintenant plus de 20 ans. Nous avons créé ces deux comités, Avis et prise de position, le premier étant à Québec, le comité Avis et prise de position de l'Est qui voit au centre et à l'est, toutes les problématiques au Centre et à l'Est du Québec, et le Avis et prise de position de l'Ouest qui a ses bureaux ici à Montréal et qui voit aux problématiques de Montréal et de la périphérie de Montréal et de l'Ouest du Québec.

2555 Alors, il y a différentes actions également de diffusion de l'information, de connaissance du patrimoine de plus larges publics. Je dois dire qu'au cours des 30 dernières années, ces deux comités, enfin, le comité de Montréal est plus récent, on parle d'une dizaine d'années ici, nous ont permis de voir les problématiques de préservation du patrimoine à travers la province et nous ont amenés à une réflexion en profondeur sur comment devait être géré le patrimoine au Québec ou en tout cas, qu'est-ce qui devait l'encadrer. C'est comme ça qu'en 1999, on a créé un comité ad hoc sur la politique du patrimoine du Québec dans la démarche du gouvernement pour se doter d'une politique du patrimoine.

2565 Cette démarche du gouvernement avait commencé bien avant. On avait participé, je pense en 1988, en 1990, enfin, c'est un démarche de très longue haleine semble-t-il, et donc, on a créé ce comité ad hoc en 1999. On a réfléchi et rédigé ce que vous avez vu en annexe, donc, les éléments pour une politique du patrimoine bâti au Québec qu'on a mis en annexe du bâtiment et qui nous a servi à la réflexion sur le projet de politique de la Ville de Montréal.

2570 En ce moment, le Conseil des monuments et sites travaille depuis déjà près de deux ans à élaborer une formation en patrimoine qui s'adressera à différents intervenants, mais entre autres, aux élus et aux comités d'urbanisme à travers le Québec. Parce qu'on pense qu'il y a une méconnaissance des problématique et de ce qu'est en réalité le patrimoine bâti et le patrimoine paysager.

2575 Donc, c'est avec enthousiasme qu'on a regardé la démarche de la Ville de Montréal pour se doter du politique du patrimoine bâti et nous avons donc, à partir du moment où a été déposé le projet de politique, travaillé ici en comité pour réfléchir et vous donner notre opinion là-dessus. Maintenant, je vais passer la parole à Jean Bélisle qui va poursuivre.

2580

M. JEAN BÉLISLE :

2585 Disons qu'il y a beaucoup de choses que vous allez entendre que vous avez probablement déjà entendues en d'autres mots, souvent ça se recoupe, mais je pense que c'est très bien comme ça.

2590 On s'est posé beaucoup de questions aussi sur la définition de notion de patrimoine et on s'est rendu compte que la définition telle qu'on avait dans la proposition pour la politique de la Ville est une définition qui était quand même relativement traditionnelle en ce sens qu'on touche à des choses qui sont considérées comme... depuis pratiquement Viola Leduc, ça n'a pas tellement changé. Je pense qu'il est temps peut-être de revoir un peu ce côté de la définition, qu'est-ce que c'est que le patrimoine.

2595 Pour le Conseil des monuments et sites dans le cadre de l'exercice que nous avons fait pour ça, on s'est attaché seulement, particulièrement, en fait pas seulement mais particulièrement au patrimoine bâti et au patrimoine paysager, parce qu'il y a d'autres types de patrimoine, mais notre expertise réside surtout dans ces deux types de patrimoine. C'est là qu'on s'est rendu compte qu'il faudrait qu'on élargisse cette notion de patrimoine bâti pour englober beaucoup plus que simplement les grands monuments ou les monuments dits historiques ou les monuments...

2600 Il y a une notion d'espace et on parle beaucoup dans notre document de caractérisation des espaces. Ça veut dire, si vous prenez un exemple à brûle pourpoint comme disons la région de St-Henri, du canal Lachine, si on parle du patrimoine industriel, on en a entendu parler beaucoup ce soir, l'usine de la Dominion Textile. En fait, on ne voit pas l'usine de la Dominion Textile comme étant seule, mais on voit l'usine de la Dominion Textile intégrée dans un réseau où vous avez l'habitat ouvrier, les petits bâtiments de service, les écuries, qui n'appartenaient pas à la Dominion Textile mais qui faisaient en sorte que la Dominion Textile existait en tant qu'entité.

2610 Donc, c'est plus un truc englobant. Notre vision du patrimoine, c'est une vision qui est englobante et il ne faut pas la séparer, la scinder et simplement s'enligner sur un beau bâtiment. Parce que même s'il y en a qui disent que le bâtiment industriel n'est pas nécessairement beau, moi je ne suis pas d'accord parce que les plus grands architectes au Québec ont fait du bâtiment industriel et je pense qu'il faut absolument qu'on revoie ça de façon à avoir une vision plus englobante. Et ça, ça va nous amener aussi à revoir nos critères d'évaluation. Comment est-ce qu'on peut caractériser ce genre ? Parce que si on veut avoir une attitude positive pour faire quelque chose avec cette politique, pour que ça mène à quelque part, il va falloir qu'il y ait des critères qui soient plus pointus et qui puissent s'appuyer sur une approche disons plus scientifique, moins émotive. Parce qu'actuellement le patrimoine, c'est beaucoup d'émotivité, puis quand on essaie de le formaliser, les gens ont de la misère à formuler des critères rigides ou stricts qui correspondent à une chose.

2620 Ça, je pense que ça peut se faire et ça devrait se faire. Il y a eu des études qui ont été faites, il y a eu des essais. On n'a rien inventé, on n'a pas réinventé la roue, ça se fait en Europe, ça se fait un peu partout à travers le monde, je pense qu'on aurait intérêt à regarder ce qui s'est

2625 fait ailleurs, ça nous permettrait probablement de revoir et d'élaborer les critères dont on aurait besoin. Je pense que ça, c'est très important.

2630 La même chose pour le patrimoine paysager. Le patrimoine paysager, on le voit, ça ressemble un peu au mémoire des Amis de la montagne parce qu'on a une vision qui est assez semblable. Ça fait que je ne pense pas que pour le moment... pour vous donner plus de temps pour poser des questions.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2635 Vous savez qu'on aime ça poser des questions.

M. JEAN BÉLISLE :

2640 Oui, oui, j'ai remarqué. Ensuite, je crois que le soutien aussi, on a déjà souligné que le soutien aux groupes qui travaillent en patrimoine. Actuellement au Québec, des groupes qui ont du personnel, c'est-à-dire appliqué au patrimoine, il n'y en a pas beaucoup. Il y a Héritage Montréal, puis il y a nous autres où on a du personnel payé qui travaille pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Je pense qu'on devrait avoir une structure qui permettrait d'améliorer cet état de chose.

2645 Si on regarde juste Héritage Montréal qui crève de faim, puis nous autres, on ne roule pas non plus sur l'or. Les autres organismes qui sont à l'extérieur des grands centres dans la Montérégie, ils nous regardent en disant «Vous êtes donc bien riches.» Je pense qu'on a des sérieux problèmes de financement et en fait, l'aide gouvernementale... l'aide gouvernementale
2650 depuis plusieurs années, on demande aux groupes comme nous autres en patrimoine d'en faire plus, mais toujours on a gardé...

2655 Nous autres, notre enveloppe budgétaire n'a pas bougé depuis 20 ans parce qu'on est dans le réseau depuis déjà plusieurs années, on n'a jamais vu d'augmentation. Pourtant nos coûts, l'électricité, l'Hydro-Québec, ils augmentent aussi, mais les subventions du ministère de la Culture n'augmentent jamais. Et ça, je pense qu'il y a un gros travail à faire auprès des instances gouvernementales pour réactualiser le financement des organismes en patrimoine, sinon il ne faut pas s'attendre à ce que les organismes puissent faire grand-chose. C'est presque un cul de sac.

2660 On a aussi pour la sensibilisation au patrimoine, on en a déjà parlé un peu en regard avec la formation des décideurs municipaux, des CCU en particulier, on a déjà fait remarquer que dans le cas de la Ville de Montréal, il y a beaucoup d'arrondissements, puis il y a beaucoup de CCU, puis les gens qui forment ces CCU ne sont pas nécessairement du même niveau d'un arrondissement à l'autre et ça, ça pose des sérieux problèmes dans plusieurs arrondissements où
2665 le niveau de connaissance et le niveau de professionnalisme est très faible. Ce qui fait aussi que certains élus qui ne sont pas en mesure de juger de l'importance de certaines choses ne peuvent pas s'appuyer sur leur CCU parce qu'il n'est pas assez fort.

2670 C'est un manque de formation, c'est un manque d'information, mais c'est grave parce que les actions qui sont entreprises, de toute bonne foi, là, résultent en des catastrophes souvent qui vont perdurer pendant des décennies, sinon plus. On ne verra probablement jamais la correction à ces actions-là. Donc, je pense que là, il y a une chose. Dans la politique du patrimoine, il devrait y avoir un volet qui serait pour que les décideurs soient bien formés, soient bien informés de ce qu'ils doivent voir, de ce sur quoi ils doivent décider en d'autres termes.

2675 Ça, je pense que c'est primordial parce qu'en bout de ligne, ce n'est pas la CCU qui décide ; le CCU est seulement consultatif, c'est l'élu, et si l'élu est mal informé ou mal formé, ça ne sert pas à grand-chose. Je pense que là, il y a un travail à faire.

2680 Il y a aussi l'actualisation de la Loi des biens culturels. Je pense qu'actuellement la Loi des biens culturels, c'est une loi qui date des années 70, elle est déficiente à plus d'un égard surtout dans son transfert de juridiction aux municipalités. Quand ça s'est fait, ça s'est fait aussi en toute bonne foi en disant : On va donner aux municipalités le pouvoir de citer des édifices. On s'est rendu compte à l'usage qu'une citation, ça ne garantit rien, surtout à Montréal. On a déjà vu des
2685 édifices cités par la Ville et détruit par la Ville et ça, ça pose des sérieux problèmes. Je pense qu'il y a l'autre volet aussi, c'est que jusqu'à date, on ne s'est jamais préoccupé des intérieurs ou très peu des intérieurs, et une citation, comme une reconnaissance, ne protège en rien les intérieurs. Je pense que les intérieurs font partie du bâti au même titre que l'extérieur et que l'un ne va pas sans l'autre. Je pense qu'il faut absolument qu'on corrige cette lacune à mon avis.

2690 C'est sûr que c'est coercitif sur le propriétaire du bien, mais je pense que dans le long terme, la société en général va en bénéficier et je pense que c'est absolument primordial qu'on s'attache à ce problème.

2695 On a aussi parlé des études patrimoniales. Les études patrimoniales, je pense que ce soir, je n'ai pas entendu un mémoire où on ne parlait pas d'études patrimoniales et je pense qu'il y a effectivement un gros problème. Il y a un problème de formation, il y a un problème de standardisation dans les données qui doivent rentrer, puis il y a un problème aussi de ce qui paye les études patrimoniales.

2700 À l'heure actuelle, c'est les promoteurs qui font faire les études patrimoniales ; c'est évident qu'une étude patrimoniale commanditée par un promoteur va aller dans le sens de l'intérêt du promoteur. Ça, je pense qu'il n'y a personne au monde... c'est une loi du marché, et le pauvre historien qui doit faire cette étude-là, s'il veut vivre, il va falloir qu'il dise ce que le patron veut. Ça,
2705 je pense qu'il faut corriger ça et une des façons, ce serait que la Ville de Montréal prenne... pas nécessairement en charge, mais gère le contenu et la façon dont c'est fait et établisse des règles du jeu qui soient partout pareilles et qu'il n'y ait pas de différence entre un type d'étude ou un autre type d'étude. Ça, je pense que c'est une chose qui devrait être...

2710 Là, je passe vite. En d'autres termes, je pense que la politique actuelle, c'est un pas dans la bonne direction. Je ne pense pas... quand on a regardé ça, on s'est dit : Enfin, il est temps ! Il y a quelque chose qui se passe. Seulement, il va falloir probablement raffiner sur le

2715 genre de petits irritants qui peuvent être relativement simples à... bien, peut-être pas si simples que ça, mais qui peuvent être corrigés et qui vont grandement aider à l'établissement d'une politique qui soit efficace et qui corresponde, et qui protège notre patrimoine pour des générations, pour que mes enfants puissent le voir et que mes arrière-petits-enfants puissent le voir aussi. Je vous remercie.

2720 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Merci à vous. Vous avez fait ça très rapidement, vous n'avez même pas abordé l'ensemble de vos éléments.

2725 **M. JEAN BÉLISLE :**

Vous l'aviez.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2730 Nous l'avons devant nous, ce qui va nous permettre de vous poser des questions. J'aimerais profiter de votre expertise pour vous demander de préciser votre pensée. Vous avez dit que vous étiez tout à fait en accord avec les représentants des Amis de la montagne, mais j'aimerais que vous précisiez votre pensée sur la nécessité de mieux définir le concept de patrimoine paysager et de paysage parce que les deux sont présents dans la politique.

2735 On associe le volet paysager dans un grand vocable bâti, archéologique et paysager, mais on ne parle pas de paysage. C'est vraiment le terme adjectif patrimoine paysager qu'on utilise, puis dans le patrimoine naturel, là on parle d'espace, de vue et par extension, de paysage.

2740 Quand on parcourt la littérature internationale, on voit rarement cette distinction ; pour moi qui ne suis pas un spécialiste, je ne l'ai pas notée. J'ai surtout vu quand on parlait de la notion de paysage, qu'on qualifie le type de paysage.

2745 Quelle est la réflexion que vous avez par rapport à cette classification de ces éléments dont la reconnaissance patrimoniale est relativement récente ?

Mme LOUISE MERCIER :

2750 Je pense comme la Ville l'a présenté dans le document, on sentait que le paysage était pris pour ses éléments exceptionnels. On parlait d'arbres remarquables, on parlait de parcs reconnus, remarquables, mais en fait, la notion de paysage est beaucoup plus large que ça parce qu'on parle d'un territoire. Donc, le paysage urbain à Montréal, c'est autant la rue Ste-Catherine que le Mont-Royal et donc, il y a des éléments très urbains, très bâtis dans le paysage. Dans la définition qu'on donne dans la politique, en fait ce dont on a pris connaissance, ça semblait très
2755 limité à des aspects plus naturels si on veut et pour nous, la notion de paysage est beaucoup plus vaste que ça. Je pense que la montagne est un excellent exemple. Comme Sylvie Guilbeault le

disait tout à l'heure, si on considère la montagne comme un territoire, bien là, c'est ça, on voit que le paysage urbain, c'est à la fois Westmount, c'est à la fois le cimetière, c'est aussi le parc de Homestead. Donc, ce sont des éléments du paysage et on ne parle pas que des arbres remarquables, tout aussi importants soient-ils.

2760

Donc, je pense que si on prend une notion élargie de paysage, de paysage culturel, bien, il faut voir que ça peut englober des secteurs de la ville comme le Canal de Lachine, comme la rue Ste-Catherine, comme le boulevard St-Laurent. Donc, on ne parle pas nécessairement d'espace naturel ou végétal. C'est un ensemble.

2765

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

Je peux me tromper, mais à la lecture de la politique, j'avais l'impression que dans la catégorisation des types de patrimoine, on a regroupé ensemble le patrimoine bâti, archéologique et paysager et que dans cet ensemble-là, la notion de paysage est incluse notamment pour les grands ensembles. Donc, du paysage humanisé. Mais que dans la partie milieu naturel ou patrimoine naturel, là on inclut des paysages à valeur plus végétal, je dirais.

2770

Donc, pour moi, les deux sont là, mais dans une catégorisation qui est nouvelle et c'était un peu l'objet de ma question. Vous avez parlé de la formation des élus, des CCU, de la nécessité d'établir des critères. Moi j'avais l'impression que dans le bâti archéologique et paysager, on sentait la possibilité d'avoir des critères normatifs comme il y avait dans l'ancien plan d'urbanisme de la Ville, de l'ancienne Ville de Montréal qui établissait des critères normatifs pour certains secteurs significatifs.

2775

2780

Tandis que dans le volet patrimoine naturel où la notion de paysage est beaucoup plus large, là on prévoyait peut-être plutôt de l'application... mais là, c'est mon interprétation tout à fait personnelle, c'est pour avoir vos impressions que je la partage avec vous, peut-être des critères plus subjectifs ou qualitatifs du genre qu'on établit à l'aide d'un plan d'implantation et d'intégration architectural.

2785

M. JEAN BÉLISLE :

Peut-être aussi c'est que le type de sujet s'y prête. Quand on parle de bâti, un bâti, c'est appliqué avec... on a entendu tout à l'heure l'Ordre des architectes, il y a le Code du bâtiment, il y a des normes. Il y a des règles du jeu là-dedans ; on ne peut pas construire n'importe comment sinon ça s'écrase.

2790

La nature ne fonctionne pas avec les mêmes règles et c'est là, je pense, qu'il y a une différence. Ça veut dire qu'essayer de *normer* la nature, c'est absurde. Surtout que le problème qu'on a dans une grande ville comme Montréal, c'est qu'on n'a pas de forêt primaire, il n'y en a pas plus. Elles ont toutes disparues. Donc, c'est déjà une nature reconstituée, refabriquée. Elle peut être refabriquée naturellement, ça veut dire qu'on laisse le terrain en friche, puis c'est des petits fouets qui montent, puis ça devient des plus gros arbres, puis graduellement, il y a une

2795

2800

renaissance de la forêt. Mais ça peut être une forêt reconstruite complètement. Volontairement, on décide qu'on plante un chêne rouge là parce qu'il y en a eu des chênes rouges à l'époque et qu'on essaie de retrouver un état ancien.

2805 Ce qui fait que d'avoir une forêt réelle ou un patrimoine naturel qui est, entre guillemets, naturel, ça n'existe pas à Montréal ou ça ne peut pratiquement pas exister parce que l'Île elle-même est urbanisée pratiquement à 100%. On a des petits îlots. Donc, notre patrimoine naturel, c'est un patrimoine fabriqué, c'est un patrimoine humain qui a pris la nature et qui l'a transformée pour les besoins ; selon les époques, ça va changé.

2810 Si vous prenez le patrimoine naturel au 17^e siècle quand les Sulpiciens ont fait leur jardin, c'est un beau jardin à la française, tout bien enligné, avec des essences qu'on retrouve en France. Au 19^e siècle avec Homestead, c'est complètement autre chose. Parce que la montagne, c'est fabriqué. Il ne faut pas se leurrer. Homestead a créé... la même chose qu'il a fait à Central Park, c'est un monde, c'est une création.

2820 Naturellement Homestead n'a pas tout fait parce que la montagne, son projet, ça a floppé un peu, mais en tout cas... Mais c'est ça. Quand on parle de patrimoine naturel et de patrimoine des autres, en fait, ils se recoupent beaucoup surtout dans un milieu urbanisé comme l'Île de Montréal. Si j'étais en campagne dans les Cantons de l'Est, à Sherbrooke, ce ne serait probablement pas le même discours que je tiendrais parce que la nature est beaucoup plus proche. Ici, la nature, on la voit s'éloigner de jour en jour, il y en a de moins en moins à notre portée et quand on en a, c'est quelque chose qui... c'est nous autres qui l'a créée. Ce n'est pas plus compliqué que ça. Quand l'Ordre des architectes disait : On peut avoir une rue plus étroite, 2825 puis on va planter des arbres, c'est de la nature, mais c'est un geste volontaire où on décide de s'impliquer.

2830 Et ça, ça fait que c'est un peu... Moi je trouve ça très difficile quand on parle de patrimoine naturel dans une ville parce que ce n'est pas vraiment un patrimoine naturel ; c'est un patrimoine biologique, c'est un patrimoine qu'on fait au même titre qu'on a pu créer des bâtiments ou qu'on a créé la Place Ville-Marie ou... mais c'est la même chose. Je ne sais pas si ça répond ?

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2835 Oui. Je vous remercie pour vos précisions, c'est sûr. Monsieur Archambault ?

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

2840 Oui. À la page 5 de votre mémoire, vous parlez de «*la connaissance doit être basée non pas sur la réalisation d'inventaire, mais davantage sur une caractérisation des milieux*» ; est-ce que vous pourriez élaborer un peu ?

M. JEAN BÉLISLE :

2845 Un inventaire, ce n'est pas compliqué. On se promène dans la rue et on prend toutes les
maisons une par derrière l'autre, puis on met le numéro et on dit : C'est un duplex, c'est un triplex,
il y a un escalier en façade, il n'y a pas d'escalier en façade ; à l'arrière, il y a une maison de cour,
il n'y a pas de maison de cour ; il est peinturé de telle façon, il y a une corniche ou il n'y en a pas.
Ça, c'est un inventaire.

2850 Ce qu'on veut nous autres, c'est beaucoup plus de dire : Dans une zone X, c'est-à-dire
dans un pâté de maisons, dans un quartier ou... parce qu'en fait, les quartiers de Montréal, ils ont
tous des sous-unités, comment ça se caractériserait ? Comment est-ce qu'on pourrait dire ?
2855 Qu'est-ce qui est la caractéristique architecturale du Plateau Mont-Royal ? Ce n'est sûrement
pas... la rue Mont-Royal fait partie de ça et c'est une rue commerçante, mais on ne peut pas la
comprendre sans voir tout le quartier ouvrier, puis dans ces quartiers, bien, il y a des quartiers
ouvriers, il y a des rues, c'est des petits cottages, des maisons en rangée en brique qui s'en vont
comme ça parce qu'ils sont construites sur de la glaise, puis personne n'avait compris que c'est
instable. Puis sur la rue Fabre, vous allez avoir des plus grosses maisons parce que là, il y avait
2860 l'élite qui était un petit peu plus riche, puis ils pouvaient se construire des maisons. Mais tout ça
fait partie du même tissu et puis je pense que pour pouvoir voir le patrimoine, il faut comprendre
les relations entre les différentes parties du tissu.

2865 Si on regarde juste un duplex, c'est seulement un duplex : il ne dit absolument rien . Moi,
un duplex tout seul, on peut rentrer un bulldozer dedans, ça ne me fait rien parce qu'il est
complètement séparé de sa réalité, de sa raison d'être. Mais je l'intègre dans un quartier et je le
mets en relation avec les autres composantes du quartier, ah, ben là, il change d'allure : il prend
une réalité, il prend une existence qui est beaucoup plus forte et là, après je peux dire : Ce duplex-
là, lui, il est important parce que lui, il cadre avec, puis il réussit à créer quelque chose dans le
2870 quartier, puis que l'autre à côté, parce qu'il y a peut-être un autre duplex, lui, il est moins
intéressant.

Mais je vais avoir un cadre de référence et c'est ça qui est important. Ça fait que
l'inventaire, je ne dis pas qu'il ne faut pas en faire, mais ce n'est pas la panacée.

2875

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

C'est votre référence à votre vision englobante que vous nous présentiez tout à l'heure.

2880 **M. JEAN BÉLISLE :**

C'est ça.

2885 **M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

L'autre élément, ça semble être un de mes dadas, c'est la troisième fois que je pose la
question ce soir, vous mentionnez que le partage des responsabilités entre les arrondissements et

la Ville n'est pas abordé clairement et spécifiquement dans la politique. Alors, vous m'avez entendu poser la question déjà ?

2890

M. JEAN BÉLISLE :

Oui.

2895

M. YVES G. ARCHAMBAULT :

Donc, vous avez eu deux réponses qui ne sont pas nécessairement congruentes. Je ne vous demanderai pas d'être arbitre, mais...

2900

M. JEAN BÉLISLE :

L'expérience que le CMSQ a eu dans le passé avec la Ville, avec les différents arrondissements, on s'est rendu compte que la structure actuelle de la Ville de Montréal tel qu'on a héritée après les fusions, les petites municipalités, je ne parle pas d'Outremont parce que Outremont avait une sorte de vie à l'interne propre : ça existait, c'était cohérent. C'est surtout l'ancienne Ville de Montréal qui a souffert.

2905

L'ancienne Ville de Montréal a été fragmentée complètement, elle a été éclatée et il n'y a rien qui a été créé de façon à aider les instances qui se sont retrouvées du jour au lendemain bombardées, responsables d'un arrondissement. Je suis allé je ne sais pas combien de fois dans des assemblée d'arrondissement où on a nos trois élus qui sont en face, il y a un président, puis un qui propose et l'autre dispose. C'est quoi ça ? C'est rire du monde. Puis le CCU, ils ne peuvent rien dire, ils sont consultatifs.

2910

Ça fait que moi je trouve qu'on a peut-être été... ben, peut-être pas vite, mais en créant la nouvelle ville, on ne s'est pas préoccupé des répercussions qu'on pouvait avoir plus près du monde. Ça, je pense que ça a été une erreur monumentale parce qu'on le voit, ça va être très difficile de corriger le tir parce qu'il y a déjà des habitudes qui se prennent dans les arrondissements et qui vont être difficiles à corriger parce que les gens... ce n'est pas de la mauvaise volonté, c'est tout simplement la nature humaine. C'est des gens qui se sont retrouvés du jour au lendemain en position de pouvoir total et avec pas grand-chose, pas grand monde qui peut dire le contraire et qu'il n'y ait pas de pouvoir... parce que le pouvoir central à la Ville de Montréal, même en domaine de patrimoine, on en a entendu parler : Comment ça se fait que le Conseil du patrimoine n'est pas consulté ? C'est un fichu exemple. Ça veut dire que les arrondissements sont isolés et ils se sont peut-être isolés pour se créer une sorte de petit royaume.

2915

2920

2925

Je trouve que c'est très dommage et maintenant... avant on avait une ville et là, on a un paquet de petits royaumes, de petits empires et il va y avoir de la chicane. «Je veux avoir mon camion. - Non, tu n'as pas le droit d'avoir mon camion. - Il faut que tu passes...» C'est des trucs que je trouve ridicule et on va payer ça longtemps.

2930

2935 Mais c'est ça en fait. L'instance centrale n'a plus assez d'épine dorsale ou de force pour pouvoir imposer des choses aux arrondissements, des choses qui sont normales et pour lesquelles elle a l'expertise ; la centrale a l'expertise et l'arrondissement ne l'a pas. Et ça, je pense qu'on a un problème. Il y a une expertise à une place, puis à une autre place, ils ont besoin de cette expertise, mais ils ne veulent pas s'en servir parce que ça vient d'ailleurs. Et ça, je ne sais pas comment ça peut se régler, mais c'est un problème sûrement interne à la Ville.

2940 **M. YVES G. ARCHAMBAULT :**

Merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

2945 Madame Beudet ?

Mme JOCELYNE BEAUDET :

2950 Pour poursuivre dans la même veine, comment vous voyez à ce moment-là pour une vision globale et une intervention qui est cohérente, est-ce que vous voyez un rôle au conseil d'agglomération ?

M. JEAN BÉLISLE :

2955 Je pense que le conseil d'agglomération doit avoir un rôle à jouer important. Je me demande si le conseil d'agglomération, on ne retourne pas à créer l'ancienne communauté urbaine avec... Là, c'est ça, je me pose des questions. À vouloir... On a fait des choses et je ne sais pas si on ne veut pas recréer... parce qu'il y a des gens, je ne suis pas seul à penser ce que je viens de dire, qu'il y a des problèmes et qu'il faut trouver des solutions, mais des fois la solution, ce n'est peut-être pas ça.

2960
2965 Moi, je pense qu'il y a déjà au sein de la Ville, il y a des organismes, il y a des structures qui existent et qui devraient prendre plus de place, qui devraient être imposées. Moi je pense que le Conseil du patrimoine devrait être mis beaucoup plus de l'avant et devrait en prendre un peu plus et ça, ça devrait probablement aider.

2970 Un politique du patrimoine, ce n'est pas juste un petit individu qui veut protéger sa rue. Il faut qu'il y ait une vision globale pour que ce soit efficace et je pense que là, il y a un jeu à faire. Le conseil d'agglomération, je pense qu'il peut jouer ce rôle-là aussi, mais il faut toujours qu'il y ait une instance de connaissance qui puisse étoffer et qui puisse renforcer la position des élus sinon, ça va s'en aller dans toutes les directions.

Mme JOCELYNE BEAUDET :

2975 Si on parle de renforcer la position des élus comme vous disiez tout à l'heure, il faut quand même qu'il y ait une connaissance des choses. On a vu dans la présentation de certains mémoires des groupes qui viennent nous dire qu'ils sont des partenaires de la Ville de Montréal ou qui veulent souligner qu'ils sont des partenaires de la Ville de Montréal sous différentes formes.

2980 J'aimerais savoir, est-ce que votre mission comprend aussi de la formation ? Parce que vous parliez tout à l'heure de la formation des élus ; est-ce que vous, c'est un rôle que vous voyez que vous pourriez faire ?

M. JEAN BÉLISLE :

2985 Absolument. Depuis que le CMSQ a été créé, ç'a toujours été dans ses objectifs de faire ça et là, on est en train de le réaliser. Avant, c'était un peu un rêve de mettre une machine de ce type-là en branle, mais maintenant, on est en train de passer du rêve à la réalité. Très bientôt, on va être en mesure de faire ce genre de sensibilisation, puis d'éducation.

2990

Mme JOCELYNE BEAUDET :

De formation.

2995 **M. JEAN BÉLISLE :**

De formation, oui.

3000 **Mme JOCELYNE BEAUDET :**

D'éducation. D'accord, merci.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3005 Vous avez parlé de la structure actuelle, les changements de structure qui semblent être...
pas un frein, mais des contraintes avec lesquelles il faut composer à l'avenir pour se doter des
bons outils pour protéger le patrimoine. Ces structures-là sont particulières à Montréal, comment
est-ce qu'on protège le patrimoine ailleurs au Québec ? Et comment est-ce que les CCU, les élus,
la formation, l'implication du citoyen, interviennent dans les processus d'évaluation et les
3010 processus de décision ?

Mme LOUISE MERCIER :

3015 Ma réponse va peut-être être partielle parce que je connais moins la réalité de Montréal,
c'est pour ça que je pense que Jean est absolument le meilleur pour parler de cet aspect-là.
Effectivement ailleurs au Québec, c'est un peu les mêmes problématiques que celles que décrivait
Jean et qu'on connaît de Montréal.

3020 C'est sûr que la fusion n'a pas amené autant de différences sauf peut-être à Québec, mais
les municipalités ont effectivement pour la plupart des CCU, mais ce qu'on constate avec les cas
qu'on voit à travers le Québec, c'est qu'il y a peu de formation, il y a peu de connaissance de ce
qu'est le patrimoine territoriale et le patrimoine paysager et tout le monde commence à dire : Oui,
le patrimoine, ce n'est pas que des objets extraordinaires qu'on doit protéger ou des œuvres
d'architecte. Dans un village, il y a davantage qu'une maison qu'on pourra classer qui a de la
3025 valeur et qu'est-ce qu'on peut se donner comme outils ?

Je pense que c'est ça en ce moment la préoccupation des élus. Ils se trouvent comme
assez démunis, et même des CCU, assez démunis au niveau des outils réglementaires pour
pouvoir préserver, guider finalement les transformations qui se font dans les villes et les villages.
3030 Je pense que c'est un constat un peu partout de la désuétude du cadre qu'on a ici au Québec, du
cadre législatif.

La Loi sur les biens culturels est désuète. Je pense qu'on ne s'est pas ajusté au fur et à
mesure que se développaient les connaissances ailleurs dans le monde comme le disait Jean.

3035 Depuis les années 60, il y a cette notion de patrimoine urbain, de patrimoine territorial qui se
développe. Je ne dis pas que tout fait consensus. Il y a des débats importants qui se font, mais je
pense que de ces débats-là, on peut tirer des éléments de réflexion qui guideront notre action et à
ce moment-là, la Ville de Montréal est la deuxième ville au Québec à se doter d'une politique du
patrimoine. La Ville de Québec enclenche son projet dans un avenir proche, enfin, a commencé
3040 une démarche dans ce sens-là.

Donc, je pense que plus ça va aller, tout le monde cherche finalement à s'outiller et pas à
être juste en réaction finalement à des problématiques qui se posent, puis des problématiques qui
dépassent largement le cadre législatif que le Québec a en ce moment. Donc, on ne pourra pas
3045 tout classer, on ne pourra pas tout reconnaître, on ne pourra pas... C'est pour ça que la politique
finalement souhaite que le citoyen soit au cœur de l'action. Je pense que si on veut que le citoyen
soit au cœur de l'action, il faut que justement il y ait cette vision-là d'un patrimoine territoriale, de
patrimoine urbain, de tous les éléments qui composent ce patrimoine et comment finalement
chacun des partenaires peut y apporter son tribut pour faire en sorte qu'il soit préservé.

3050 Donc, c'est ça, je pense que le questionnement commence à émerger un peu partout
justement à cause de ces nouvelles problématiques qui sont soulevées. On ne parlait pas de
paysage quand le Groupe Arpin a commencé sa démarche en 1999. Rolland Arpin, la première
chose qu'il a dite : On ne parlera certainement pas de paysage si on parle de politique du
patrimoine, et là, on a dit : Je regrette, on va parler de paysage.

3055 Là, très rapidement, tout le monde s'est dit : Oui, oui, il faut effectivement parler de paysage. Le
paysage culturel fait partie du patrimoine. Donc, je pense que... justement, on voit que les choses
chément, puis commencer à cheminer assez rapidement, mais bon, tout le monde est un peu
devant le même manque d'outils finalement.

3060 **Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :**

Vous avez parlé de la Loi sur les biens culturels qui était désuète. Je ne sais pas si vous
avez eu l'occasion de réfléchir à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ? Si vous avez observé
3065 des besoins de modifications réglementaires ? En tout cas, si vous avez des réflexions là-dessus,
je vous invite à les partager avec nous.

Mais la dernière question que je vous réservais n'est pas la plus simple. La politique qui
est proposée par la Ville de Montréal, comme ce qui était recommandé par le Groupe Arpin,
3070 reprend l'idée de placer le citoyen au cœur d'une politique du patrimoine, qu'il y ait une
appropriation du citoyen, de son patrimoine, qu'il soit monumental, territorial, paysager, qu'il le
reconnaisse et qu'il le valorise.

3075 Une façon de s'assurer que l'intérêt citoyen soit maintenu dans le temps, c'est qu'il y ait un
suivi de la politique, donc, qu'on voit une continuité dans l'action. Il y a une proposition de
mécanisme qui est proposée ici qui est un suivi annuel, une forme de bilan annuel. On sent très
bien dans le document proposé par la Ville que l'action patrimoniale est une action transversale, on
le sent aussi dans ce que les gens viennent nous dire, donc, le patrimoine est un peu partout.

3080 Le projet de politique a le mérite de rassembler des informations en un seul document. Comment est-ce que vous recevez cette proposition-là de suivi et dans sa capacité à permettre à la société civile, au mouvement associatif et aux citoyens de continuer à s'approprier le patrimoine dans le cadre de sa mise en œuvre ? Avez-vous des réflexions à partager avec nous ?

3085 **M. JEAN BÉLISLE :**

Je pense que l'idée de faire un suivi, ça va de soi. Je pense que déjà, la Ville a enclenché des projets ; l'opération patrimoine de la Ville de Montréal est une opération qui est connue. Tous les gens les voient les petites maisons, ils sont fiers.

3090

Ça, c'est des choses qui se rapprochent du citoyen et ça, c'est très important. Je pense qu'il faut poursuivre dans cette ligne-là. On se rend compte aussi, c'est que juste à regarder le nombre d'émissions qui passent à la télévision sur les canaux sur les maisons patrimoniales, il y a un intérêt. Les gens se reconnaissent dans ces choses-là. Et là, on a remarqué aussi depuis quelque temps dans ces émissions-là, avant on regardait juste la petite maison québécoise en pierre avec une belle petite affaire, mais là, on commence à regarder le patrimoine moderne, les maisons des années 60 et des choses comme ça, avec un autre œil. Je pense que lentement, il y a une éducation qui se fait avec les médium.

3095

3100

Je pense qu'il faut utiliser les nouveaux médias et pour les jeunes... dans une des audiences publiques auxquelles on participe aujourd'hui, c'est évident que ce n'est pas monsieur tout le monde qui vient ici. C'est des organismes, on a tous des structures et des trucs comme ça. Le monde ordinaire, le patrimoine pour eux autres, c'est quelque chose qu'ils vivent. Et le défi, je pense, d'une ville comme la Ville de Montréal, c'est de faire réaliser à monsieur X qui reste sur la rue... que sa rue est intéressante, elle est importante. Je pense que si la Ville réussit en utilisant toutes sortes de moyens possibles, ça peut être la télévision parce que c'est un moyen facile, l'informatique avec les portails, parce que les enfants pitonnent, puis on se rend compte que c'est une autre génération, puis qu'ils ont une autre façon d'apprendre, en utilisant ces choses-là, je pense qu'on peut les rejoindre.

3105

3110

On peut rejoindre le monde ordinaire, c'est possible maintenant. Avant, c'était très difficile, mais maintenant, c'est possible. Je pense que là, il y a quelque chose. C'est sûr qu'on peut regarder de faire une mise à jour à tous les ans, je pense que c'est bon parce que ça va aider aussi les organismes à se repositionner, mais ça ne repositionnera pas le monde ordinaire. C'est une autre cible. Je pense qu'il y a deux cibles là-dedans. Il ne faut pas mêler les choses. Et je pense que déjà... ça, moi je trouve en tout cas que la Ville a déjà fait un gros pas pour essayer de rejoindre le citoyen. Ça, je pense que c'est primordial. C'est probablement la seule ville qui a fait une opération de ce type-là et je pense que ça nous donne une ligne, ça nous donne une idée de qu'est-ce qu'on peut faire et on sait, on voit bien que ça fonctionne. Ça fait qu'il y a quelque chose là.

3115

3120

Mme LOUISE MERCIER :

3125 Je pense qu'on peut observer effectivement depuis les 20 dernières années un beaucoup plus grand intérêt des citoyens pour leur patrimoine. Par contre, ce qu'on se fait dire souvent, c'est : On a très peu d'information ou d'outils ou même de ressources ou de références pour réussir à préserver notre patrimoine comme il faut. On ne sait pas trop quoi faire, on ne sait pas trop avec quel matériau intervenir, on ne sait pas trop si les matériaux sont disponibles, on ne sait pas trop qui peut travailler sur une maison.

3130 Alors, on sent que le citoyen est un petit peu finalement mal pris parce qu'il n'a pas ces ressources-là, mais je pense que c'est le rôle des organismes de patrimoine, les organismes du milieu de fournir à la fois cette information... je pense que les organismes du milieu peuvent être en appui avec la Ville d'une façon extraordinaire. Je pense que dans Opération Patrimoine ici à 3135 Montréal, c'est le cas et je pense que c'est ça qui fait le succès et qui fait qu'il y a comme finalement un partenariat pour réussir à rejoindre les citoyens dans leur intérêt et dans leur milieu.

3140 Mais c'est ça, on voit à travers le Québec un peu partout beaucoup de concours, d'émulation. À l'Île d'Orléans par exemple, le Prix de l'Île à chaque année fait en sorte que les gens réalisent à quel point leur voisin, leur deuxième voisin a fait une intervention intéressante, puis ils s'inspirent de ça, puis on le voit progresser parce que le Conseil des monuments et sites est associé à ce Prix de l'Île depuis le début des années 90, donc, depuis 15 ans maintenant.

3145 On voit que vraiment ces programmes d'émulation, en tout cas ces façons de créer l'émulation chez les citoyens, ça fonctionne, mais il faut les outiller aussi, il faut leur donner de l'information et ça, je pense qu'à la fois la ville, à la fois les organismes du milieu ont ce rôle-là.

3150 Et comme le disait Jean, je pense que de faire le point sur la validité des actions ou des outils à chaque année ou à chaque deux ans, je pense que c'est très intéressant de pouvoir le faire.

Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente :

3155 Sur cette note très positive, je vous remercie infiniment. Nous allons clore l'assemblée à
moins qu'il y ait quelqu'un d'inscrit ? Alors, nous fermons pour ce soir et nous réouvrons demain à
1 h tel que prévu. Merci beaucoup à toutes et à tous.

3160 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3165

LOUISE PHILIBERT, s.o.